



ITE FR4301319

MASSIF DU RISOUX

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000



Décembre 2002

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | |
|--|----|
| 1 – DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES GENERALES..... | 3 |
| 2 – HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... | 5 |
| 2.1. <i>Habitats naturels</i> | 5 |
| 2.1.1. Liste des habitats naturels rencontrés sur le site:..... | 5 |
| 2.1.2. Synthèse :..... | 6 |
| 2.1.3. Etat de conservation et intérêt patrimonial des différents habitats..... | 8 |
| 2.2. <i>Espèces</i> | 10 |
| 3 – ETAT DES PRATIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES..... | 11 |
| 3.1. <i>Pratiques pastorales et agricoles</i> | 11 |
| 3.1.1. Evolution des pratiques pastorales et agricoles - impact sur le patrimoine naturel..... | 11 |
| 3.1.2. Pratiques actuelles..... | 12 |
| 3.2. <i>Activités de tourisme et loisirs sportifs</i> | 13 |
| 3.3. <i>Forêts et exploitation forestière</i> | 16 |
| 3.3.1. <u>Evolution passée des pratiques et impact sur l'état du patrimoine naturel</u> | 16 |
| <u>Traitement</u> :..... | 16 |
| 3.3.2. <u>Pratiques actuelles et acteurs identifiables</u> | 17 |
| 3.3.2.1. Propriété foncière forestière..... | 17 |
| 3.3.2.2. Gestion forestière actuelle..... | 18 |
| 3.4. <i>La Chasse sur le massif du Risoux</i> | 20 |
| 3.4.1. Evolution des pratiques -Tétraonidés..... | 20 |
| 3.4.2. Pratiques actuelles..... | 20 |
| 3.5. <i>Rappel des mesures de protection et des documents de planification existants</i> | 22 |
| 3.5.1. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope "Grand Tétras" N° 327 du 14 avril 1992..... | 22 |
| 3.5.2. Les mesures conservatoires dans les aménagements forestiers..... | 22 |
| 3.5.3. Autres documents de planification..... | 23 |
| 4 – HIERARCHISATION DES ENJEUX..... | 23 |
| 5 – RECOMMANDATIONS DE GESTION FAVORABLES A LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES – CHIFFRAGE DES SURCOUTS OU PERTES DE REVENUS LIES A LEUR APPLICATION..... | 24 |
| 5.1. <i>Agriculture et pastoralisme</i> | 24 |
| 5.2. <i>Tourisme</i> | 24 |
| 5.2.1. Accès hivernal..... | 24 |
| 5.2.2. Circulation estivale..... | 24 |
| 5.2.3. Respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope..... | 24 |
| 5.2.4. Communication et information du public..... | 24 |
| 5.3. <i>Forêt et exploitation forestière</i> | 28 |
| 5.3.1. Pessière acidophile à doradille (9410)..... | 28 |
| 5.3.2. Pessière basse acidophile à doradille (9410)..... | 30 |
| 5.3.3. Pessière neutrophile mésophile (9140)..... | 32 |
| 5.3.4. Hêtraie - Pessière..... | 34 |
| 5.3.5. Hêtraie montagnarde..... | 36 |
| 5.3.6. Prés-bois (6210)..... | 37 |
| 5.3.7. Formations herbeuses sèches semi-naturelles (6210)..... | 39 |
| 5.3.8. Synthèse des recommandations pour le secteur Forêts..... | 42 |
| 5.4. <i>Chasse</i> | 45 |
| 6 – INCIDENCE DES NOUVEAUX PROJETS CONNUS..... | 45 |
| 6.1. <i>Projets incombant à l'agriculture</i> | 45 |
| 6.2. <i>Projets destinés à améliorer l'offre touristique</i> | 45 |
| 6.3. <i>Projets de desserte forestière</i> | 49 |

1. Données socio-économiques générales

La superficie du site du « Massif du Risoux » donnée sur le formulaire de transmission à la Communauté Européenne s'élève à 1843 ha.

Les altitudes s'échelonnent entre 1130 m et 1284 m. Le site appartient à la région naturelle (au sens de l'Inventaire Forestier National) du Haut-Jura.

Ce site s'étend sur le territoire des communes suivantes :

| Commune | Dpt | Canton | Population 1999 | Evolution 1982-1999 | Evolution 1899-1999 | Taux boisement |
|-------------------|-----|--------|-----------------|---------------------|---------------------|----------------|
| Chapelle des Bois | 25 | Mouthe | 251 | +17 % | | 74 % |
| Bois d'Amont | 39 | Morez | 1518 | +21 % | + 11 % | 50 % |
| Les Rousses | 39 | Morez | 2929 | +26 % | + 30 % | 48 % |
| Bellefontaine | 39 | Morez | 453 | +44 % | - 12 % | 71 % |
| Morez | 39 | Morez | 6141 | -9% | + 15 % | 72 % |

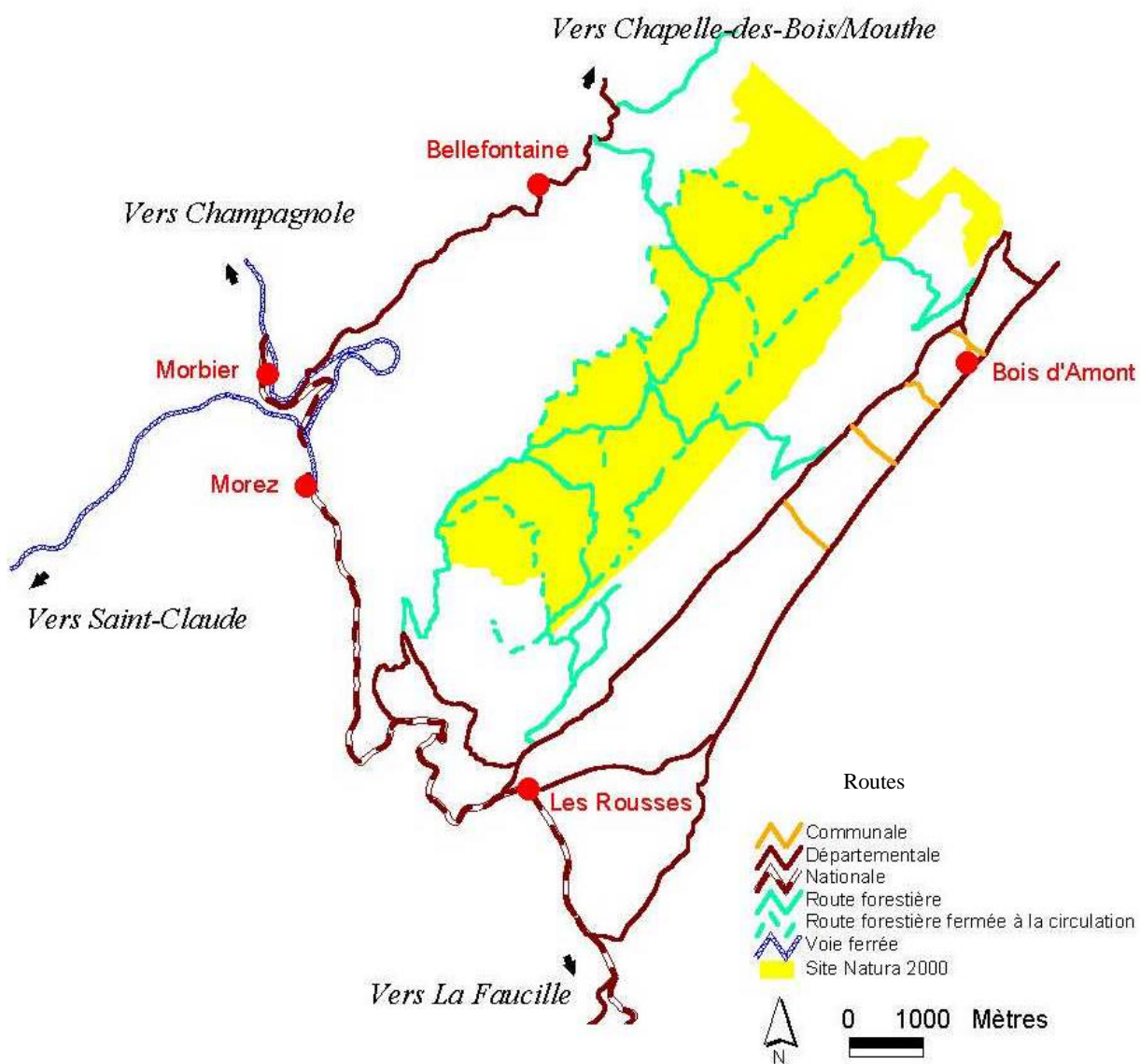
Hormis Morez, chef-lieu de canton situé dans la vallée et à vocation plus industrielle, il s'agit de communes ayant toutes une vocation touristique marquée, avec des caractéristiques attractives importantes : équipements de sports d'hiver, espaces naturels boisés, lacs ... Près de 3000 salariés travaillent dans le secteur tertiaire et le tourisme sur le canton de Morez.

Le canton de Morez, frontalier avec la Suisse et traversé par la Route Nationale 5 de Dijon à Genève, jouit d'une démographie positive et d'un bon développement économique, notamment dans le secteur de la lunetterie et de la micro-mécanique (près de 3000 salariés dans ce secteur, centré sur le pôle de Morez).

Dans le domaine agricole, le nombre d'exploitations a baissé de 4 % par an sur le canton de Morez entre 1980 et 1988, avec 65 % des chefs d'exploitation qui avaient plus de cinquante ans en 1988, et une surface moyenne d'exploitation de 35 ha.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Localisation géographique et accès au site du Massif du Risoux



2 – Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

2.1 – Habitats naturels

2.1.1. Liste des habitats naturels rencontrés sur le site:

| code CORINE | NATURA 2000 | Dénomination | Différentes variantes ou faciès rencontrés |
|-------------|-------------|---|---|
| 42.251 | 9410 | Pessières subalpines du Jura : | |
| | | Pessière acidophile à doradille | Forme typique sur lapiaz : pessière quasiment pure sur tapis de myrtille, en position de dépressions froides. |
| | | Pessière basse acidophile à doradille | Variante de la forme typique, à épicéas très courts , ouverte, sur lapiaz très marqués à larges fissures et sols squelettiques. |
| | | Hêtraie-pessière acidophile à doradille | Variante de la forme typique, à sous-étage de hêtre , sur lapiaz et tapis de myrtille, mais à des altitudes supérieures. |
| | | Pessière neutrophile mésophile | Pessière quasiment pure ou à hêtre peu vigoureux, à cortège floristique subalpin, sur versants légers et sols à gros blocs, sans lapiaz. |
| | | Pessière mésohygrophile à hautes herbes | Zones de faible surface en fonds de vallons enrichis en argile, riches en espèces de la mégaphorbiaie en sous-étage |
| 42.254 | Non retenu | Pessière de la zone montagnarde du Hêtre. Faciès à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura | Forme dominée par l'épicéa , avec présence notable du sapin et du hêtre, ce dernier avec une dynamique vigoureuse. Sur plateaux, croupes ou versants, sans lapiaz. Absent des dépressions froides centrales du massif. |
| | | | Forme dominée par le hêtre , mélangé d'épicéa et de sapin. Surtout présent sur les versants du Risoux. |
| 37.81 | 6432 | Mégaphorbiaies subalpines | En fonds de combes déboisées, ou dépressions enrichies en argile dans les zones de prairies ou pelouses. |
| 34.322B | 6210 | Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) | Pelouse ou prairie mésophile quasiment sans ligneux, forme altitudinale du Gentiano-Brometum, avec <i>Potentilla crantzii</i> et <i>Alchemilla hoppeana</i> . |
| | | | Prè-bois (pelouse ou prairie en cours de colonisation naturelle par l'épicéa) |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| code CORINE | NATURA 2000 | Dénomination | Différentes variantes ou faciès rencontrés |
|-------------|-------------|--|--|
| 34.33 | 6210 | Pelouse xérophile | Pelouse sèche colonisant la corniche de la Roche du Creux |
| 36.31 | 6230 | Pelouse acidiphile à <i>Nardus stricta</i> | Pelouse ou prairie ponctuelle des fonds de doline présentes dans les « plans », surtout à la Chauz Sèche |
| 61.31 | 8130 | Groupements d'éboulis thermophile périalpin | Colonisent l'éboulis au pied de la falaise de la Roche du Creux |
| 62.15 | 8215 | Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires | Groupe primaire colonisant la paroi de la Roche du Creux |

2.1.2. Synthèse :

Etages de végétation :

On peut noter sur le Risoux une intéressante inversion d'étages de végétation :

En simplifiant, on peut décrire les bordures du massif, situées à des altitudes généralement comprises entre 1200 et 1300 m, comme relevant de l'étage montagnard supérieur avec présence du hêtre, tandis que l'on peut rattacher la dépression centrale, d'altitude moyenne inférieure à 1220 m, à l'étage subalpin inférieur (domaine de la pessière, à hêtre très rare).

Cette inversion s'explique par des conditions mésoclimatiques plus rudes (températures minimales plus basses, enneigement plus prolongé) dans les cuvettes centrales du Risoux, où s'accumule l'air froid, alors que les influences plus clémentes remontant des vallées se font sentir sur les bordures et leurs hauts de versants.

L'étage montagnard supérieur est surtout représenté par des faciès à épicéa de hêtraies-sapinières (codes CORINE 42.254).

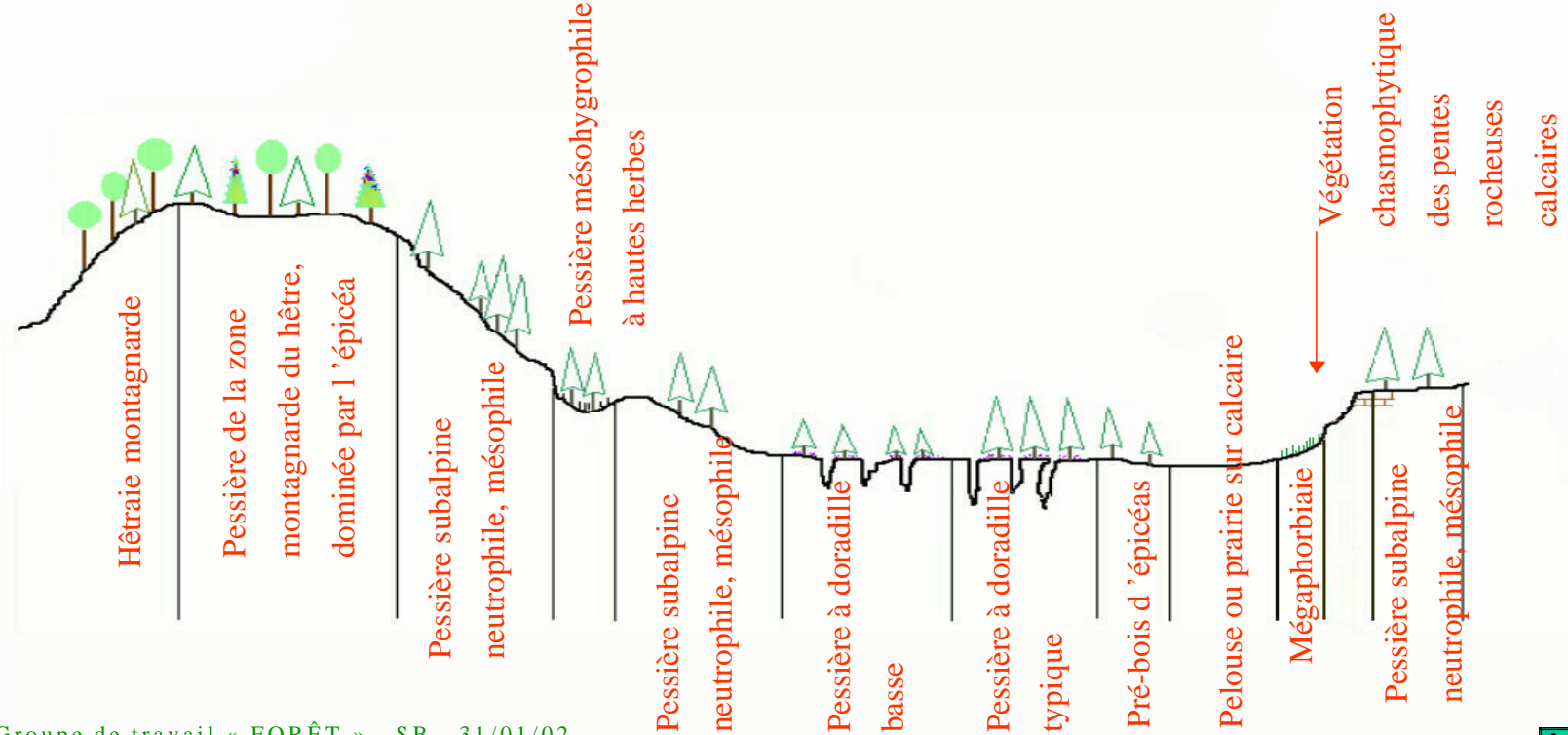
Par contre, l'étage subalpin abrite des habitats forestiers de pessières quasi-pures (code CORINE 42.251, habitat 9410), et, dans les cuvettes les plus basses dites « trous à gelées », des pelouses et des pré-bois.

Les pessières subalpines de la dépression centrale se déclinent en deux grands types :

- les pessières acidophiles à doradille, sur lapiaz à sols à mor, à déterminisme à la fois édaphique et climatique.
- les pessières neutrophiles ou neutrocalcicoles, en l'absence de lapiaz, à déterminisme uniquement climatique.

Le Risoux est sans doute le massif jurassien où les habitats de pessière subalpine prennent leur plus grande extension, sous des faciès bien typiques.

Profil type de répartition altitudinale des habitats



2.1.3 –Etat de conservation et intérêt patrimonial des différents habitats

| Habitat | Variante | Intérêt | Etat de conservation (en termes d'habitat) | Qualité biotope oiseaux | Surf. (ha) | % |
|------------------------------|--|---------------------------------------|--|---|------------|-------------|
| 9410 Pessières subalpines | Pessière acidophile à doradille | Communautaire | Bon | Très bon / Grand Tétraras | 225 | 12 % |
| | Pessière basse acidophile à doradille | Communautaire – Intérêt régional fort | Bon | Très bon pour Grand Tétraras, Pics, Chouette de Tengmalm et Chevêchette | 26 | 1 % |
| | Hêtraie-pessière acidophile à doradille | Communautaire | Moyen | Bon / Tétraronidés | 17 | 1 % |
| | Pessière neutrophile mésophile | Communautaire | Bon | Très bon / Grand Tétraras | 536 | 29 % |
| | Mosaïque de pessières acidophile et neutrophile | Communautaire | Bon | Très bon / Grand Tétraras | 6 | 0.3 % |
| | Pessière mésohygrophile à hautes herbes | Communautaire – Intérêt régional fort | Bon | Très bon / Grand Tétraras (mosaïque avec pessière acidophile) | 5 | 0.3 % |
| | Total 9410 | | | | | 815 |
| Hêtraie-Pessière montagnarde | Faciès à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura | Commun | Moyen à bon | Très bon /Gélinotte Bon / Grand Tétraras dans les années suivant les travaux de dégagement | 923 | 50 % |
| Hêtraie montagnarde | Faciès à hêtre des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura | Commun | Faible biodiversité | Médiocre / tétraonidés | 26 | 1 % |
| 6432 | Mégaphorbiaies subalpines | Communautaire | Bon | Bon / insectivores | 4 | 0 % |
| 6210 | Formations herbeuses sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia) | Communautaire – Intérêt régional fort | Bon, à préserver du boisement naturel | Bon / insectivores | 51 | 3 % |
| | Pré-bois d'épicéas | Communautaire – Intérêt régional fort | Bon, à préserver de la fermeture naturelle | Très bon / Grand tétras (élevage jeunes) | 23 | 1 % |
| | Total 6210 | | | | 74 | 4 % |
| 6230 | Pelouse acidiphile à Nardus stricta | Prioritaire | Bon | Bon / insectivores | e | 0 % |
| 8130 | Groupement d'éboulis thermophile périalpin | Communautaire | Bon | Bon / insectivores et rapaces | e | 0 % |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | | | | | | |
|------|--|---------------|------------------------------------|-----|---|------------|
| 8215 | Végétation des pentes rocheuses calcaires | Communautaire | Moyen en corniche (piétinement) | Bon | e | 0 % |
|------|--|---------------|------------------------------------|-----|---|------------|

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

2.2 – Espèces

| Espèce | Niveau de protection | Population | Habitats ou exigences | Menaces éventuelles |
|---|--------------------------------|---|--|---|
| Lynx (<i>Lynx lynx</i>) | PN, DH An.II et IV | Individus de passage | Forêts suffisamment vastes, peu sensible au dérangement | Site favorable |
| Grand tétras (<i>Tetrao urogallus</i>) | DO An 1 | 27 individus dont 9 coqs chanteurs en 1999 | Forêts claires, avec quelques sapins, et mosaïque adaptée exigences saisonnières | Dérangement, particulièrement hivernal et période reproduction |
| Gélinotte des Bois (<i>Bonasa bonasia</i>) | DO An 1 | 100-120 couples | Forêts à strate arbustive fermée entre 1 et 7 m de haut | Site favorable |
| Chevêchette d'Europe (<i>Glaucidium passerinum</i>) | DO An 1 | 10 –20 couples | Pessières subalpines claires avec arbres morts | Site favorable, grâce notamment aux zones hors-gestion sur lapiaz ouverts |
| Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) | DO An 1 | 18 – 32 couples | Forêts avec vieux feuillus | Absence de gros feuillus |
| Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) | DO An 1 | 5-10 couples | Pentes de la Roche du Creux | Site favorable |
| Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) | DO An 1 | ≤5 couples | Zones ouvertes, notamment Chaux Sèche | Abandon du pâturage |
| Pic tridactyle (<i>Picoides tridactylus</i>) | DO An 1 | ? Individus erratiques | Pessières subalpines claires avec arbres morts | Très rare |
| Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) | DO An 1 | 5 – 10 couples | Forêts avec vieux feuillus | Absence de gros feuillus |
| Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) | DO An 1 | 5 – 10 couples | Zones ouvertes et pré-bois clairs | Abandon du pâturage |
| Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) | DO An 1 | ≤5 couples | Flancs du Risoux et lacs des vallées | Site favorable |
| Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) | DO An 1 | 1 –2 couples | Flancs du Risoux | Site favorable |
| Aster des Alpes (<i>Aster alpinus</i>) | PR | Très rare | Chaux Sèche | Enfrichement, piétinement, cueillette |
| Séneçon à feuille entière (<i>Senecio integrifolius</i>) | Non protégée Pour le moment | Très rare (unique localité en FC) | Chaux Sèche | Enfrichement, piétinement, cueillette |
| Campanule en thyrses (<i>Campanula thyrsoïdes</i>) | PR | Fréquente sur le Risoux, absente ailleurs en F-C | Zones ouvertes | Boisement Cueillette |
| Camerisier bleu (<i>Lonicera caerulea</i>) | PR | Fréquent sur le Risoux, rare ailleurs | Zones ouvertes et pessières | Site favorable |
| Nigritelles noires (<i>Nigritella austriaca</i> et <i>Nigritella rhellicani</i>) | PR | Présentes dans la plupart des « plans » | Zones ouvertes | Boisement Cueillette |
| Streptope à feuilles embrassantes (<i>Streptopus amplexifolius</i>) | PR | Disséminée, faible expansion de son habitat sur le Risoux | Pessières à hautes herbes | Site favorable |
| Racine de corail (<i>Corallorhiza trifida</i>) | PR | Disséminée | Pessières | Site favorable |
| Lycopode à rameaux annuels (<i>Lycopodium annotinum</i>) | PJura | Tapis ponctuels en fonds de certaines dolines avec tourbe | Pessières sur tourbe | Site favorable |

DH An II = Annexe 2 de la Directive Habitats, **DO An 1** = Annexe 1 de la Directive Oiseaux, **PN** = protection nationale, **PR** = protection régionale,

3 - Etat des pratiques socio-économiques et culturelles

3.1- Pratiques pastorales et agricoles

3.1.1. -Evolution des pratiques pastorales et agricoles - impact sur le patrimoine naturel

Le « plan HUGON » de 1746 est la plus vieille carte de géomètre connue à ce jour sur le Risoux. Sa légende mentionne de nombreux châtenages (ou chautenages), c'est-à-dire des pâturages d'estive, ainsi que la présence de plusieurs chalets. Il témoigne ainsi de l'importance de l'utilisation pastorale du Risoux à cette époque. Le premier bail d'amodiation (sorte de contrat de location à l'ensemble de la communauté villageoise) clairement identifié date de 1650 et concerne le plan de la Chalette

Parmi les « plans » cités pour l'activité pastorale aux 18^e et 19^e siècles :

| | | |
|--|--|--|
| La Chaux Sèche, Partie jurassienne attribuée à Morbier lors du partage des forêts de 1728 entre Bellefontaine, La Mouille et Morbier | Vendue pour 16.90 ha en 1733 par la commune de Morbier aux habitants de Bois d'Amont | 15 ha en 2000 sur la partie jurassienne |
| Le Plan du Grand Bagneux (dit aussi plan des Cosaques) | 6 ha au cadastre de 1872 | A peine 2 ha en 2000 |
| Le Plan de la Chalette | 10 ha au cadastre de 1872 | 2 zones séparées en 2000, 3 ha et 5 ha |
| La Plaine du Grand Cernois | 4 ha en 1862 | |
| Vide de la Guedille (parcelles 5 et 6 des Rousses) | 3 ha en 1872 | Entièrement boisé en 2000 |

Il est à noter que le droit de pâturage a été supprimé en 1824 par le Conservateur des Eaux et Forêts de l'époque dans les forêts communales (et donc aussi dans les « plans » qui y sont inclus).

Par contre, la Chaux Sèche continua d'être pâturée jusque dans les années 1970.

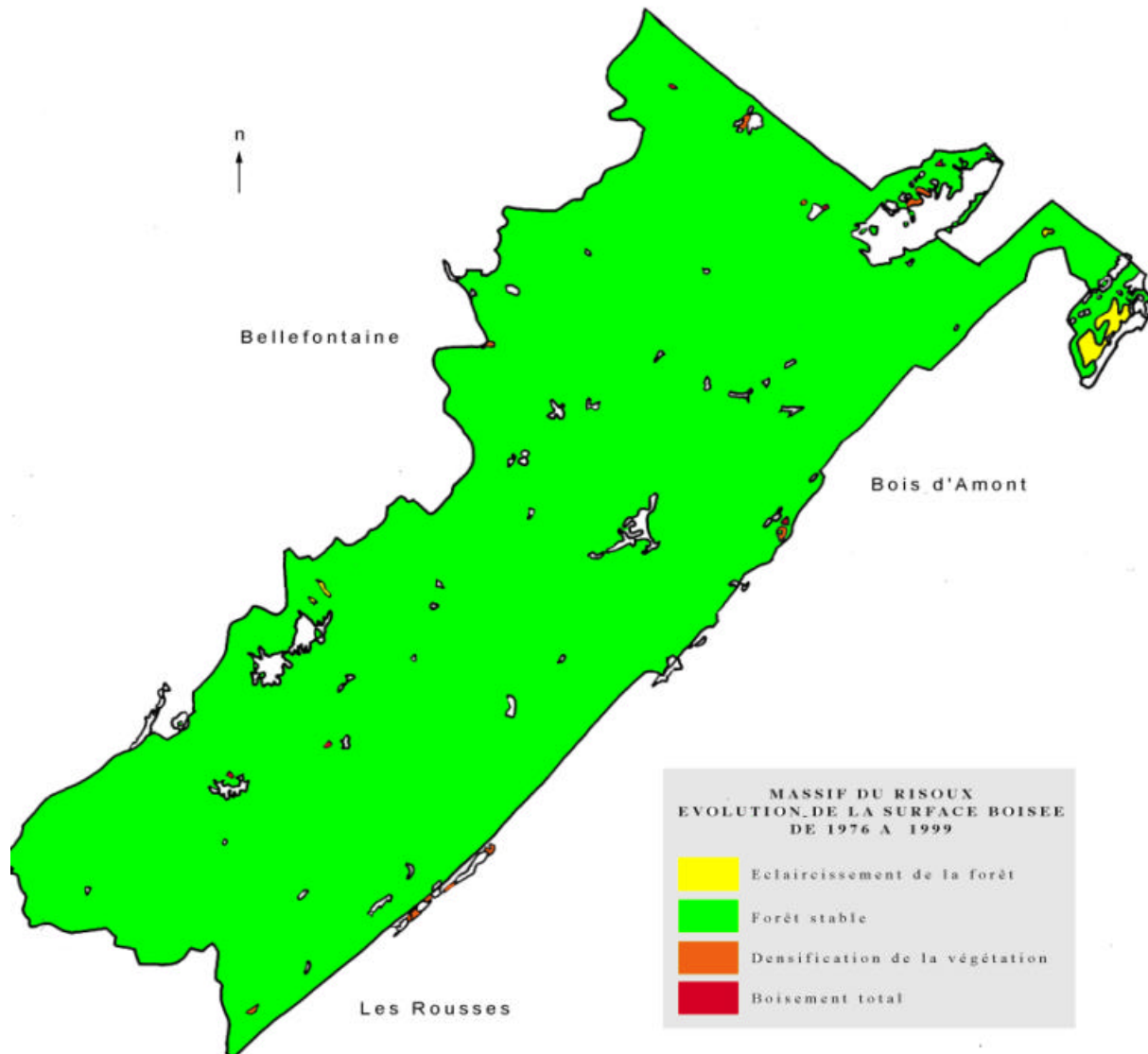
On voit ainsi que la dynamique de boisement naturel, bien que très lente dans ces plans occupant souvent des positions de trous à gelée, est cependant inexorable en l'absence d'intervention. Cette évolution est nettement limitée lorsque le pâturage a été maintenu jusqu'à une époque récente, comme à la Chaux Sèche.

Bien que réduites, les zones ouvertes du Risoux n'en gardent pas moins un intérêt important sur le plan :

- écologique : elles abritent en effet plusieurs espèces végétales remarquables, certaines trouvant dans le Risoux, leur seule localité franc-comtoise. Elles constituent de plus des éléments de biotope très favorables à certaines espèces d'oiseaux ou d'insectes (cf. tableau des espèces ci-dessus,
- et paysager : l'alternance de zones boisés et de zones ouvertes représente en effet un très fort attrait touristique.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Carte de l'évolution de la surface boisée entre 1976 et 1999



3.1.2- Pratiques actuelles

Le site du massif du Risoux proposé au réseau Natura 2000 n'est plus du tout entretenu par l'activité agricole. D'ailleurs, seule la Chaux sèche (un peu moins de 30 hectares) pourrait offrir une productivité herbagère suffisante pour qu'un troupeau vienne y pâturer de nouveau.

3.2 - Activités de tourisme et loisirs sportifs

Cf. en annexe la liste des principaux acteurs identifiables / tourisme et loisirs sportifs.

Depuis quelques années, le chiffre d'affaire généré par le tourisme estival a largement rattrapé le chiffre d'affaire lié au tourisme hivernal, autrefois nettement supérieur.

Activités hivernales

| Nature de l'activité | Localisation ou évolution de la pratique | Impact sur les habitats et les espèces du site |
|--|---|---|
| Ski nordique : 25 km de pistes damées | En forte augmentation à partir des années 1970, en légère diminution actuellement. Forte fréquentation les années de faible enneigement à plus basse altitude | Pas d'impact s'il n'y a pas d'incursion en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope |
| Transjurassienne : course annuelle de ski nordique | Route forestière de Bois d'Amont à Bellefontaine | Idem |
| Randonnée nordique à ski | En diminution chez les touristes au profit de la raquette, mais stable parmi les locaux <i>Les balisages estivaux restant en place en hiver servent régulièrement de repère aux pratiquants hors-piste</i> | Pratique très dérangeante pour le Grand Tétras, interdite en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope Le Groupe tétras Jura estime qu'au cours de l'hiver 2000-2001 58% des zones d'hivernage été fréquentés, principalement par des skieurs de fond |
| Raquette | Développement considérable <i>Les balisages estivaux restant en place en hiver servent régulièrement de repère aux pratiquants hors-piste</i> | Pratique interdite en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope, très dérangeante pour le Grand Tétras. Mais cohabitation difficile avec ski nordique car dégradation des pistes damées Balisage pistes spécifiques à prévoir |
| Motos-neige | Apparition de traces hors-piste relevées en 2002 par le Groupe Tétras Jura | Pratique interdite dans tout le périmètre de l'arrêté de biotope |
| Chiens de traîneau | ? | Pratique interdite dans tout le périmètre de l'arrêté de biotope |

Activités estivales

| Nature de l'activité ou des équipements | Localisation ou évolution de la pratique | Impact sur les habitats et les espèces du site |
|---|---|---|
| Moto, 4 X 4 | En augmentation (?) | Pratique interdite en dehors des routes ouvertes à la circulation publique |
| Randonnée pédestre | Très pratiquée GR 5 et GR de Pays de la Haute Bienne | Impact limité si les itinéraires balisés sont suivis, ce qui est généralement le cas. Dérangement possible de la faune par les chiens non tenus en laisse accompagnant les randonneurs. |
| VTT | En fort développement l'été GTJ VTT créée en 1991 | Impact limité si les itinéraires balisés sont suivis, ce qui est généralement le cas. |
| Equitation | Pratique développée depuis la mise en place du Grand Huit | Impact limité si les itinéraires balisés (Grand Huit) sont suivis, ce qui est généralement le cas. |
| Promenades et piques-niques | Pratique fréquente, surtout dans les « plans » | Impact possible sur les espèces végétales rares par piétinement ou cueillette, sur la faune par divagation de chiens non tenus en laisse |
| Courses d'orientation | Important développement | Interdites du 01/12 au 30/06 dans l'arrêté de biotope (reproduction du Grand tétras) |
| Cueillette des morilles | Pratique population locale | Dérangeant pour le Grand Tétras en période de chant, à pratiquer de préférence l'après-midi |

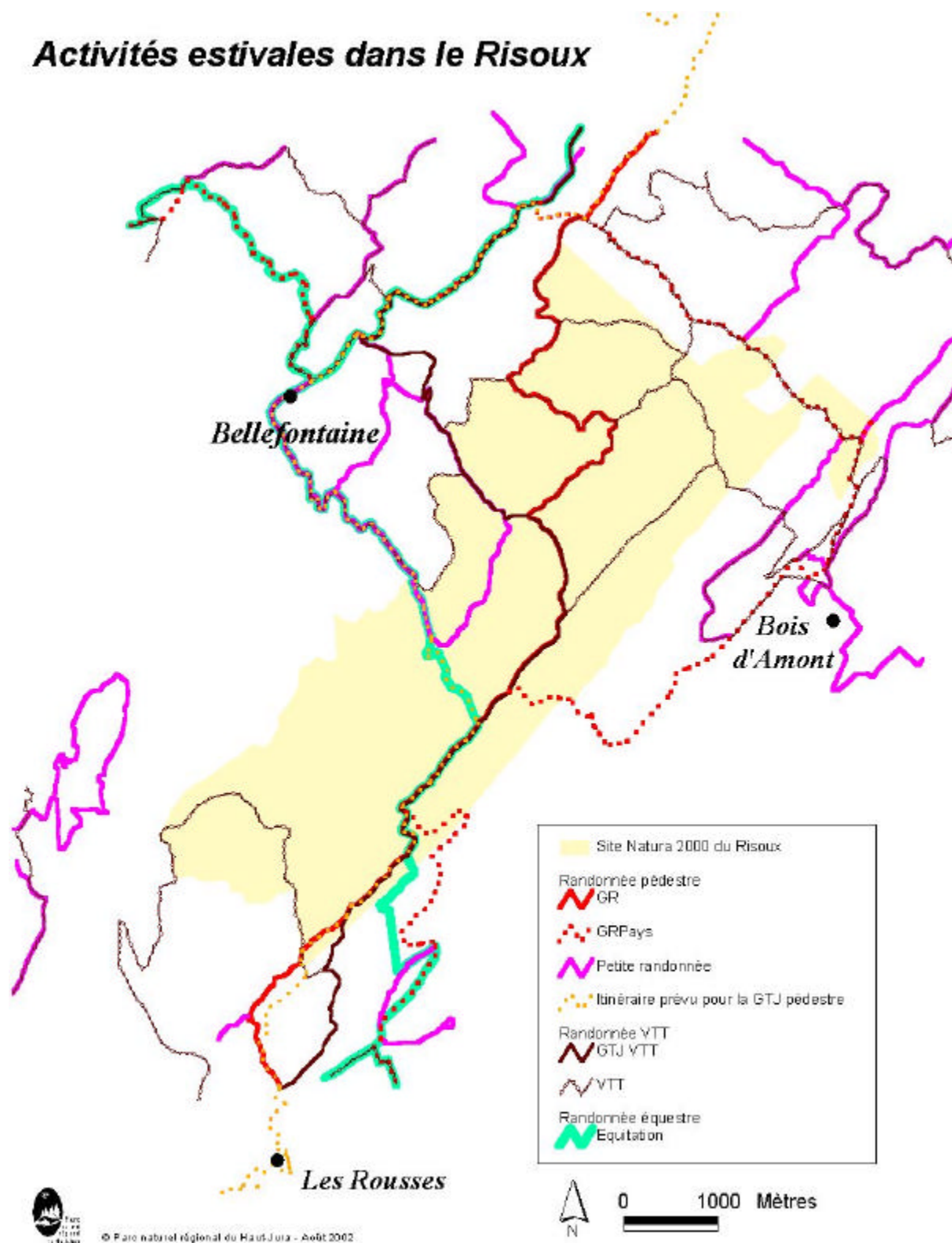
Activités hivernales dans le Risoux



0 1000 Mètres



Activités estivales dans le Risoux



3.3. Forêts et exploitation forestière

3.3.1. Evolution passée des pratiques et impact sur l'état du patrimoine naturel

Accessibilité :

L'évolution la plus marquante sur le Risoux au cours du XX^e siècle est son accessibilité, par la création de voies permettant la pénétration motorisée :

Avant 1948, le massif du Risoux n'était desservi que par 4 chemins ruraux, en mauvais état d'entretien, qui s'arrêtaient à l'entrée du massif, sauf le chemin de Trelarce qui était passable jusqu'à la Croix du Tronc et le chemin de Bellefontaine à Bois d'Amont construit sur la moitié de sa longueur, soit au total à peine 5 km.

Tout l'intérieur du massif n'était desservi que par des pistes de trainage inaccessibles à la traction automobile.

En 1948 fut créé le Syndicat Intercommunal du Risoux, qui construisit 1948 à 1954 32,5 km de routes forestières neuves.»

Ces routes, d'abord à usage exclusif de desserte forestière (et de la population locale), sont depuis les années 1970 largement utilisées par le tourisme, estival ou hivernal (les pistes de ski de fond suivent des routes forestières damées).

Traitement :

La gestion traditionnelle du Jura en futaie jardinée, travaillant avec les espèces autochtones en place et par le biais d'une régénération naturelle diffuse, a permis de maintenir les habitats naturels forestiers dans un bon état de conservation.

Par ailleurs, les zones de pessières sur lapiaz très ouverts maintenues hors gestion depuis des décennies en forêts communales des Rousses et de Bois d'Amont, constituent désormais de larges îlots de sénescence exceptionnels à l'échelle du Jura.

Seuls les habitats ouverts des « plans » ont connu une régression lente, mais significative, du fait de l'abandon des pratiques de pâturage estival et de la progression concomitante des habitats de pré-bois due à la croissance des semis naturels d'épicéa s'installant spontanément sur les bordures de ces clairières.

L'analyse des inventaires des forêts communales du site, de la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours montrent tous une réduction de la densité en résineux associée à une augmentation du volume de l'arbre moyen. Ainsi les forêts communales du Risoux sont-elles en moyenne désormais moins denses et plus vieilles qu'elles ne l'étaient il y a 100 ou 150 ans.

Cf. graphiques dans le document d'objectifs Natura 2000 du Risoux (version de compilation).

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

A l'échelle du massif, l'évolution des peuplements semble donc avoir été globalement favorable au Grand tétras, avec des peuplements plus clairs et des bois en moyenne plus gros. Localement par contre, on constate souvent l'abandon par les Grands Tétras des zones de hêtraie-pessière lorsque celles-ci sont envahies par le hêtre en sous-étage, et à l'inverse leur recolonisation dans les années qui suivent les passages en travaux sylvicoles de dégagement à l'encontre du hêtre. Il reste à savoir si la rotation moyenne de ces travaux (en moyenne tous les douze ans) maintient une surface suffisante avec sous-étage favorable à l'échelle du massif, ou s'il conviendrait de doubler les passages en dégagements sur les zones potentiellement les plus favorables.

L'évolution des populations des autres espèces d'oiseaux est moins bien connue. Les espèces cavernicoles inféodées aux gros feuillus à cavités ont pu souffrir dans le passé des prélèvements massifs de bois de chauffage laissant sur pied peu de hêtres de gros diamètre. Ceux-ci sont cependant bien représentés depuis quelques décennies, du fait notamment d'une moindre demande en bois de chauffage.

3.3.2. Pratiques actuelles et acteurs identifiables

3.3.2.1. Propriété foncière forestière

| Forêts communales | Forêts privées (classes BR, BS, BT) | Dont dotées d'un Plan Simple de Gestion | Total |
|-------------------|--|--|------------|
| 1614,72 ha | 174.79 ha | 0 ha | 1789.51 ha |

Tableau des forêts publiques sur le site :

| Commune propriétaire | Territoire communal de situation | Surface cadastrale par territoire dans le site Natura 2000(ha) | Surface cadastrale totale dans le site Natura 2000 (ha) | Surface cadastrale totale de la forêt (ha) |
|---------------------------|--|--|---|--|
| Les Rousses | Les Rousses | 423.20 | 423.20 | 555.66 |
| La Mouille (série Risoux) | Morez | 10.54 | 10.54 | 56.25 |
| Morez (série Risoux) | Morez Bellefontaine | 68.69 33.13 | 101.82 | 213.35 |
| Bois d'Amont | Les Rousses | 299.40 | 299.40 | 299.40 |
| Bellefontaine | Bellefontaine | 340.99 | 340.99 | 463.68 |
| Morbier (série Risoux) | Bellefontaine | 438.77 | 438.77 | 476.97 |
| Total | Morez Les Rousses Bellefontaine | 79.23 722.60 812.89 | 1614.72 | 2065.31 |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Tableau des terrains privés sur le site :

| Par classe de peuplement | Territoire communal | | | Total |
|-----------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Bellefontaine | Bois d'Amont | Chapelle des bois | |
| BR | 17.23 | 146.48 | | 163.71 |
| BS | 0 | 9.88 | | 9.88 |
| BT | 0 | 1.20 | | 1.20 |
| Total terrains boisés | 17.23 | 157.56 | | 174.79 |
| L | 0 | 0.95 | | 0.95 |
| P | 0 | 4.59 | 21.43 | 26.02 |
| PA | 12.44 | 9.44 | | 21.88 |
| S | 0 | 0 | 0.04 | 0.04 |
| Total (prairies comprises) | 29.67 | 172.54 | 21.47 | 223.68 |

149 propriétaires possèdent moins de 1ha, et seulement 4 d'entre eux plus de 5 ha.

Le site Natura 2000 n'englobe pas de terrains privés sur le territoire des communes de Morez et des Rousses.

3.3.2.2. Gestion forestière actuelle

Aménagements forestiers et production des forêts communales du Risoux :

| Forêt communale | Surface totale | Surf. en Natura 2000 | Traitement | Date aménagement | Rotation des coupes | Production moyenne annuelle (Vcomm.) (m3/ha/an) | Possibilité annuelle (Vcomm.) (m3/ha/an) |
|------------------------------|----------------|----------------------|--------------------|------------------|---------------------|---|--|
| Les Rousses | 555.66 | 423.2 | Futaie Jardinée | 04/09/1980 | 12 | 3.3 | 2.8 |
| La Mouille (série du Risoux) | 56.25 | 10.54 | Futaie Jardinée | 24/01/1992 | 10 | 5.7 | 5.7 |
| Morez (série du Risoux) | 213.35 | 101.82 | Futaie Jardinée | 24/11/1994 | 12 | 3.9 | 3.8 |
| Bois d'Amont | 299.4 | 299.4 | Futaie Jardinée | 02/12/1981 | 12 | 3.4 | 2.9 |
| Bellefontaine | 463.68 | 340.99 | Futaie Jardinée | 12/09/1983 | 12 | 2.3 | 2.6 |
| Morbier (série du Risoux) | 476.97 | 438.77 | Futaie Jardinée | 20/09/1979 | 12 | 2.6 | 3.0 |
| Somme | 2065.31 | 1614.72 | | | | | |
| Moyenne | | | | | 12 | 3.1 | 3.0 |

Analyse économique de la gestion forestière des forêts communales du Risoux :

Les épicéas produits sur la zone du Risoux sont réputés pour leur qualité (accroissements fins et réguliers, peu de nœuds, nœuds fins et adhérents). Les bois les plus beaux sont utilisés en placages, voire en lutherie. Quoique rares, ils contribuent fortement à la renommée des bois du Jura.

Prix moyens sur pied : 43 € à 80 €/m³ sous écorce

Moyenne autour de 55 €/ m³ sous écorce.

Revenu net moyen : 148 €/ha /an.

Le traitement en futaie jardinée permet assez facilement de concilier production économique et préservation de la qualité biologique des habitats qui composent la forêt.

Desserte forestière :

Cf. carte

3.4 - La Chasse sur le massif du Risoux

3.4.1- Evolution des pratiques -Tétraonidés

Fin des années 80 : 125 gélinottes prélevées en moyenne chaque année sur le Haut-Jura.
Depuis 1994 : plan de chasse département égal à zéro.

Grand tétaras : chasse interdite en 1973 sur le Doubs et en 1974 sur le Jura et l'Ain.
Quelques cas isolés de braconnage encore signalés dans les années 1970.

3.4.2- Pratiques actuelles

Cinq espèces sont chassées sur le Risoux : le chevreuil, le chamois, le lièvre, le sanglier, le renard.

Le massif du Risoux est couvert par l'AICA du Canton de Morez, 16 712 ha, 255 chasseurs, qui regroupe 9 ACCA, dont 6 sur le site proposé au titre de Natura 2000 :

ACCA de Bellefontaine
ACCA de Bois d'Amont
ACCA de Morbier
ACCA de Morez
ACCA de La Mouille
ACCA des Rousses

Réserve de chasse et de faune sauvage de l'AICA du canton de Morez =1236 ha, dont un peu moins de 50 % dans le site Natura 2000 du massif du Risoux. Seule la chasse au chamois y est autorisée.

En 2002, les chasseurs ont demandé aux services de l'Etat que le périmètre de cette réserve soit révisé et qu'ainsi soient retirés deux secteurs (qui figurent en hachurés sur la carte) :

- l'un, au sud de la réserve et du massif du Risoux (hors arrêté de biotopes et par conséquent hors site Natura 2000)
- l'autre à l'est de la réserve.

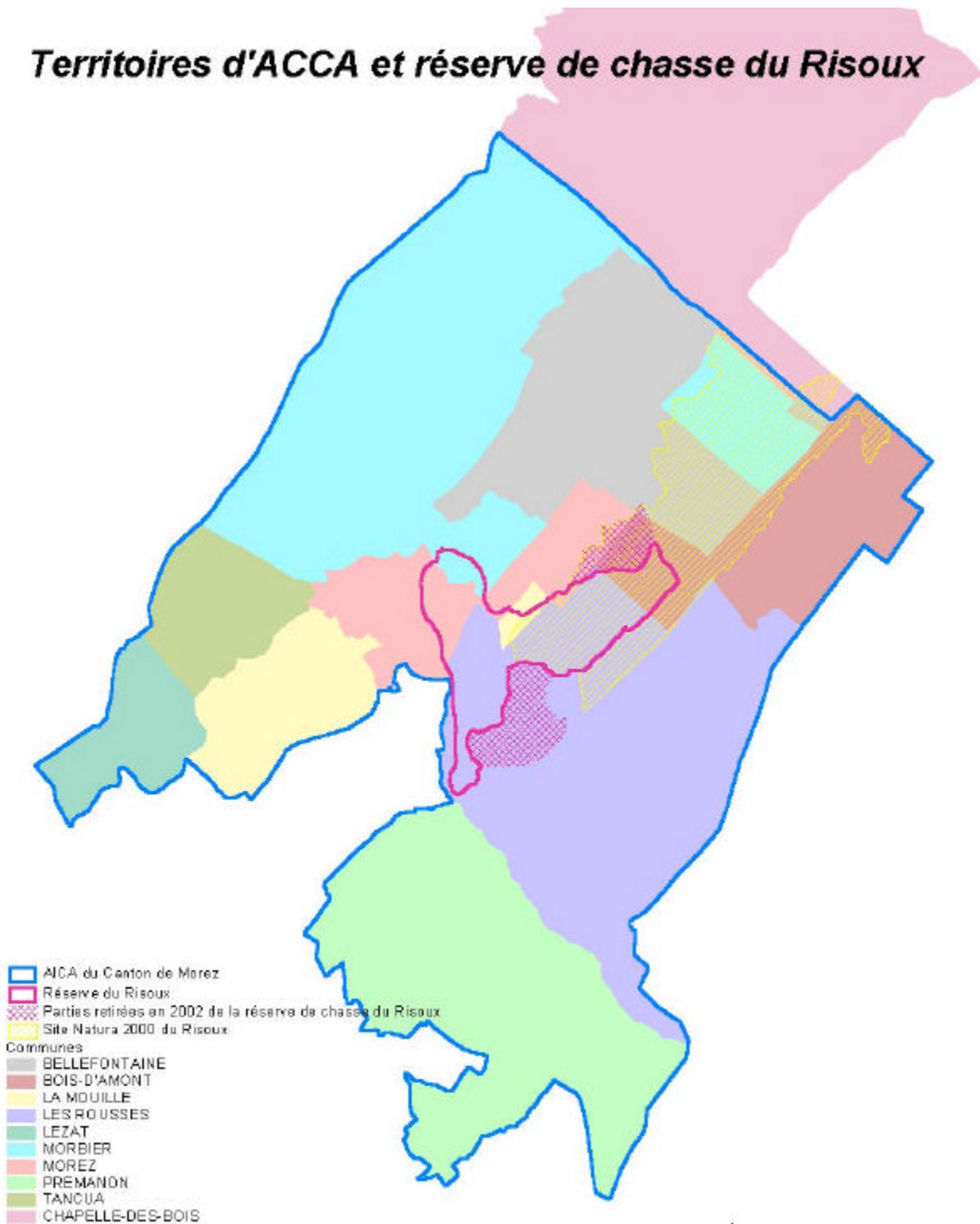
La préfecture a donné un avis favorable.

Orientations « chasse » prises dans le cadre du programme Life Tétraonidés :

- maintenir des effectifs faibles de sanglier (chasse par temps de neige pourra éventuellement autorisée), la prédation sur les nichées de Grand Tétraras constituant un risque pour l'espèce,
- éviter tout agrainage,
- éviter tout lâcher d'oiseaux d'élevage pour éviter d'éventuelles contaminations aux Tétraonidés.

²ACCA ou AICA =Association Communale ou Intercommunale de Chasse Agréée

Territoires d'ACCA et réserve de chasse du Risoux



© Parc naturel régional du Haut-Jura - Juillet 2002



0 1000 Mètres

3.5. Rappel des mesures de protection et des documents de planification existants

3.5.1 – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ²Grand Tétras² N° 327 du 14 avril 1992

Article 6 : Chiens non tenus en laisse interdits en toute période, sauf police ou sauvetage, activités pastorales, ou chiens de chasse pendant la période où celle-ci est autorisée.

Article 7 : Chasse photographique interdite du 1^{er} décembre au 30 juin.

Article 8 : Ski de fond et randonnée hivernale sous toutes ses formes **interdits en dehors des pistes** et itinéraires régulièrement entretenus et balisés, définis sur la carte ci-annexée. Toute nouvelle implantation ou modification du tracé des itinéraires nordiques sera soumise pour avis au Comité de gestion de l'APPB.

Article 9 : Toute pratique ou activité sportive de groupe interdite du 1^{er} décembre au 30 juin en dehors des voies et routes normalement ouvertes à la circulation publique, sauf compétitions à caractère hivernal à l'exclusion de celles utilisant des engins à moteur, à la condition qu'elles empruntent les pistes ou itinéraires autorisés tels que définis sur la carte ci-annexée.

Article 10 : Circulation d'engins à moteur interdite en dehors des voies et routes normalement ouvertes à la circulation publique, sauf usage agricole ou forestier, ou traçage et damage des pistes de ski définies sur la carte ci-annexée, ou opérations de police, secours et surveillance, ou dépannage des services publics.

Article 11 : Travaux d'équipement routier (notamment desserte forestière), industriel, agricole ou touristique de nature à porter atteinte à l'intégrité et à la valeur biologique de la zone de protection, devra faire l'objet d'une **consultation préalable du comité de gestion.**

Article 13 : Emploi de produits phytocides et phytosanitaires soumis à l'autorisation préalable de la DDA, interdiction d'abandonner tout produit nuisible ou tout détritrus en dehors des lieux prévus à cet effet, de troubler la tranquillité au moyen d'instruments sonores, sauf chasse, activités agricoles et forestières, de créer des carrières, et de faire du feu en dehors des lieux prévus ou d'opérations sanitaires pour la forêt.

On trouvera en annexe (carte C5) la carte des pistes de ski de fond et itinéraires nordiques autorisés par l'arrêté de biotope.

3.5.2. – Les mesures conservatoires dans les aménagements forestiers

Soumission au régime forestier : les forêts communales ne peuvent être vendues ou défrichées, sauf autorisation ministérielle et mesures compensatoires, et leur gestion doit suivre les prescriptions d'un plan d'aménagement forestier prévu sur une longue période.

Aménagements forestiers : Les plans des forêts communales du Risoux prévoient tous un traitement en futaie jardinée sans coupe rase et sans plantations, où les prélèvements se fondent sur l'accroissement observé.

Les plus récents intègrent les orientations de gestion issues du programme LIFE Tétraonidés (Cf. annexe 5), pour le martelage des coupes et la réalisation des travaux sylvicoles, afin de créer ou maintenir une mosaïque d'habitats favorable aux différentes exigences saisonnières du Grand Tétras.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Dans l'aménagement des forêts communales des Rousses et de Bois d'Amont, les zones de pessière basse sur lapiaz ouverts sont classées hors production. Elles n'ont plus été parcourues ni en coupe, ni en exploitation de chablis officiellement depuis 1979 et 1980, dans la pratique depuis plus longtemps.

Sur toutes les forêts du massif, même celles dotées d'un aménagement ancien, les coupes marquées dans des parcelles où existent des places de chant ou des zones de nidification comportent lors de la vente des clauses particulières prévoyant que l'exploitation ne peut y avoir lieu entre le 1^{er} décembre et le 30 juin.

3.5.3. Autres documents de planification

La charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, adoptée en 1998, répertorie le Massif du Risoux comme l'un des grands ensembles naturels devant bénéficier de réflexions particulières et d'actions prioritaires du fait de leur fragilité, de leur caractère rare ou menacé à l'échelle du Parc.

Le programme de développement des itinéraires Grande Traversée du Jura (2002-2006) rassemble les acteurs de la randonnée nordique, vététiste et pédestre autour d'un projet de développement touristique autour des itinéraires GTJ. Il faudra veiller à ce que la préservation des mileius naturels et des espèces sensibles soit bien prise en compte dans la finalisation de ce programme.

4 – Hiérarchisation des enjeux

Sur le site du Risoux, les habitats les plus remarquables en termes de biodiversité tant végétale qu'animale sont les zones ouvertes et leurs lisières de pré-bois lorsqu'ils ne sont pas trop fermés, ainsi que la zone d'éboulis de la Roche du Creux, et les pessières basses acidophiles sur lapiaz très ouverts (Cf ; carte C2). L'objectif prioritaire y devra être de lutter contre l'avancée de la forêt aux lisières de ces habitats. Seul le secteur de Chaux Sèche est suffisamment productif pour y envisager une éventuelle remise en pâture. Ailleurs, ce maintien des milieux ouverts ne pourra se faire que grâce à des travaux spécifiques.

Les autres habitats intéressants sont tous ceux de l'étage subalpin : pessières acidophiles à doradille, pessières neutrophiles, en tant que formations végétales originales à l'échelle régionale d'une part, et en tant que biotopes favorables pour la Chevêchette d'Europe et pour la reproduction et l'estive du Grand Tétrás d'autre part.

En ce qui concerne les espèces, la problématique prioritaire est celle de la préservation de la population de Grand Tétrás, avec notamment le respect de ses exigences de tranquillité en période hivernale et en période de reproduction. Sont également à prendre en compte les besoins de la Chevêchette d'Europe, de la Chouette de Tengmalm (dont la présence est liée à celle du Pic noir), de la Gêlinotte des bois, du Venturon montagnard et du Tarin des aulnes.

5 – Recommandations de gestion favorables à la conservation des habitats et des espèces – Chiffrage des surcoûts ou pertes de revenus liés à leur application

5.1. Agriculture et pastoralisme

Il n'y a plus actuellement aucune activité pastorale sur le Risoux. La pratique d'un pâturage extensif serait cependant un facteur favorable pour maintenir ouverts les plans dont on a vu qu'ils constituaient des zones d'intérêt écologique remarquable.

Seul le plan de la Chauv Sèche a une surface suffisante pour y envisager une remise en pâture extensive (moins de 0.7 UGB / ha), qui pourrait faire l'objet de mesures agri-environnementales spécifiques dans le cadre de Natura 2000.

5.2. Tourisme

5.2.1. Accès hivernal

La limitation du déneigement des routes d'accès au plateau du Risoux a été évoquée, afin de ne pas favoriser une sur-fréquentation dommageable pour la quiétude hivernale du Grand Tétrás. Ce problème se pose surtout depuis qu'un parking de capacité relativement importante a été créé en haut de la montée de Bois d'Amont, mais concerne également la montée par Bellefontaine, dont le parking est nettement plus petit mais situé en périphérie directe de l'arrêté de biotope et de secteurs particulièrement sensibles.

Propositions : Ne déneiger ces routes que lorsque l'enneigement des pistes sur les secteurs bas des stations sera insuffisant pour permettre la pratique du ski. Mettre en place un système de navettes régulières évitant la montée des véhicules individuels lorsque les routes sont déneigées pour enneigement insuffisant en bas.

5.2.2. Circulation estivale

Proposition : n'autoriser à la circulation automobile dans le Risoux (sauf professionnels de la forêt, propriétaires et ayant droits) que sur les deux axes :

- Bellefontaine ⇔ Bois d'Amont
- Bellefontaine ⇔ Carrière du Risoux (commune des Rousses),

Et le stationnement que sur les trois parkings aménagés (les Rousses, Bois d'Amont, Bellefontaine). Les autres accès pourraient être fermés par des barrières. Ce projet devra être revu avec tous les partenaires concernés avant être définitivement validé et mis en œuvre.

5.2.3. Respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Les études menées par le Groupe Tétrás Jura ont montré que les règles de l'APPB Grand Tétrás (cf. § 3.5.1.), dont le respect devrait permettre d'assurer une quiétude certaine à cette espèce fragile, n'étaient pas toujours appliquées. Mais la répression des infractions est d'une part difficile à assurer, d'autre part insuffisante en l'absence d'une politique active d'information du public, tant local que de passage.

5.2.4. Communication et information du public

Les différentes réunions du groupe de travail constitué autour de la problématique "Activités de loisirs" sur le massif du Risoux ont révélé un important besoin d'information de TOUS les publics sur les arrêtés de biotopes, le respect de l'environnement et des balisages de façon plus générale.

- Un plan de communication général a donc été proposé par le groupe de travail de manière à informer les différents types de public :

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| Public | Support d'information | | | | | | | Fréquence | Priorité ¹ | |
|-----------|---|---|--|--|-----------|--------------|--|--|-----------------------|---|
| | Affiche/Panneau | Presse | Plaquette | Internet | Formation | "Conférence" | Autre | | | |
| Elus | | | | Une page spéciale pourra être rédigée sur le site du PNR | | | Au cours d'un Comité Syndical prochain | 1 fois tous les 6 ans (élections municipales) | 1 | |
| Résidents | | - Presse locale - Journaux municipaux (communes proches des massifs concernés) - Journal du PNR | | | | | Conférence (Université Ouverte par exemple) | Tous les ans (début hiver + avant morilles) | 1 | |
| Scolaires | | | | Sur le site du PNR (et autres à définir) | | | Animation scolaire | A la demande | 3 | |
| Touristes | - Panneau à l'entrée des pistes et à certains carrefours stratégiques - Affiche dans les centres d'hébergement et les OT | | Une plaquette existe déjà (Life) mais devra être revue car elle ne semble pas assez complète | Sur le site du PNR (et autres à définir) | | | Information orale au moment des pots d'accueil dans les communes proches des massifs concernés | Petit texte et périmètres des zones protégées indiqués sur les plans de piste et les dépliants d'activités des offices de tourisme | Tous les hivers | 1 |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | | | | | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|---|--|--|------------------------------------|---|
| Encadrement sur site | | | | | Sessions de formation pour les AMM (déjà réalisé dans le cadre du programme Life), les pisteurs, badgeurs, moniteurs... | | Distribution d'un dossier technique (renseignements plus précis) | 1 fois par an (semaine avant Noël) | 1 |
|----------------------|--|--|--|--|---|--|--|------------------------------------|---|

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| Public | Support d'information | | | | | | | Fréquence | Priorité ¹ |
|---------------------------|--|---|---|--|--|--------------|--|---|-------------------------------|
| | Affiche/Panneau | Presse | Plaquette | Internet | Formation | "Conférence" | Autre | | |
| Personnel d'accueil | Affiche dans les diverses structures d'accueil | | Plaquette disponible dans les structures d'accueil | | Sessions de formation (comme précédemment) | | Points information plus complet dans certains centres d'accueil sélectionnés | Permanent et 1 fois par an (formations) | 1 3 pour les points info.) |
| Associat° structurées | | | Plaquette envoyée systématiquement avec un courrier d'information | Sur le site du PNR (et autres à définir) | | | Dossiers techniques (à la demande) | Tout dépend du support | 1 |
| naturalistes | | Bulletins des associations naturalistes | | | | | Courrier à certaines structures | | 2 |
| Tours operators étrangers | | | | Sur le site du PNR (et autres à définir) | | | Par l'intermédiaire des Comités du tourisme (à sensibiliser en premier lieu) | | 2 |

5.3. Forêt et exploitation forestière

5.3.1 – Pessière acidophile à doradille (9410)

- Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|--|--|--|
| <p>• Pessière sur lapiaz, avec tapis de myrtille et strate arbustive peu recouvrante. Extrême rareté du sapin et du hêtre.</p> <p>Sorbier des oiseleurs, Camerisier noir, Alisier nain, Chèvrefeuille des Alpes, Rosier des Alpes, Ronce des rochers, Saule à grandes feuilles, Groseiller alpin, Erable sycomore, Bois-joli, Sureau rouge ...</p> <p>A noter la présence assez fréquente du <u>Camerisier bleu</u>, et celle plus rare du <u>Lycopode à rameaux d'un an</u> dans les cuvettes à humus brut épais et de la <u>Listère en cœur</u> dans certains creux de lapiaz.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : forme jurassienne de la pessière subalpine à doradille de lapiaz. (42.21) • Répartition sur le site : sur les zones de lapiaz de la dépression centrale du Risoux (en général < 1220 m), groupement s'expliquant à la fois par la nature du sol et le mésoclimat froid • Représentation dans le site : 12 % | <p>Peu d'évolution, la dynamique est très lente et les conditions naturelles limitent la fermeture du sous-étage et toute concurrence envers l'épicéa.</p> |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : bon • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage (myrtilles, insectes ...) | <ul style="list-style-type: none"> • Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité forestière intéressante (épicéas de bonne qualité, à croissance lente). • Difficultés d'exploitation liées à la présence des lapiaz. • Nécessité d'un réseau de pistes à proximité permettant une exploitation soignée par débusquage au câble. • La plupart des zones de nidification du Grand Tétras sur le Risoux sont situées dans les pessières subalpines. | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique</p> <p>Préservation des biotopes du Grand Tétras : Eviter la fermeture des milieux.</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification</p> |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation des coûts |
|--|--|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes du Grand Tétras .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir jardinage à rotation assez longue (≈12 ans). Viser un peuplement irrégulier clair, en évitant la fermeture par capitalisation. • Conservation des très rares sapins, même s'ils sont mal conformés (sauf problème sanitaire). • Suivi très attentif des exploitations pour éviter la dégradation des lapiaz. <p>• Préservation des petits feuillus, principalement sorbiers et saules. :</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06) | <p>Pas de surcoût, ni perte de revenus</p> <p style="text-align: center;">ε</p> <p style="text-align: center;">5 €/ ha / an</p> <p style="text-align: center;">ε</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|-----------------|-------------------------------|
| • Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique | 225 ha | Stabilité |

5.3.2 – Pessière basse acidophile à doradille (9410)

• **Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte habitats) | Dynamique naturelle |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pessière très claire sur lapiaz très ouverts, avec épicéas très courts. Absence du sapin et du hêtre. Variante naine et très ouverte de la forme typique, appauvrie en myrtille et enrichie en graminées et espèces de milieux ouverts : Sesslerie blanchâtre, Calamagrostide des montagnes, Gentiane jaune, Silène enflé, Mélampyre des bois, Epervière des murs | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : variante naine de la forme jurassienne de la pessière subalpine à doradille de lapiaz. (42.21) • Répartition sur le site : zones de lapiaz à larges fissures et grands dalles calcaires, en dépressions froides, sur les forêts communales de Bois d'Amont et des Rousses, et une petite zone sur Bellefontaine . • Représentation dans le site : 1 % | <p>Peu d'évolution, la dynamique est très lente et les conditions naturelles limitent drastiquement la fermeture du milieu et toute concurrence envers l'épicéa.</p> |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Habitat d'intérêt communautaire, et d'intérêt régional exceptionnel • Etat de conservation : excellent • Habitat constituant un très bon biotope pour les Pics, la Chouette chevêchette, ainsi que pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage | <ul style="list-style-type: none"> • Ces zones n'ont quasiment pas été exploitées depuis plusieurs décennies. De nombreux arbres morts y sont maintenus sur pied et l'habitat présente un aspect de peuplement sub-naturel. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité forestière très faible. • Très grandes difficultés d'exploitation. • Formation végétale très favorable à la reproduction du Grand Tétras. <p>Présence d'arbres morts très favorable aux Pics et par voie de conséquence aux Chouettes de Tengmalm et chevêchette. Très faible fréquentation humaine.</p> | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique.</p> <p>Préservation des biotopes des Pics noir et tridactyle et de la Chouette chevêchette : Conserver des arbres morts.</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification</p> |

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation coûts |
|---|--|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation, préservation des biotopes d'oiseaux et de la quiétude du Grand Tétras .</p> <ul style="list-style-type: none"> • On peut proposer le maintien hors gestion sylvicole de ces zones par un classement en site écologique d'intérêt particulier lors des révisions d'aménagement. | <p>Pas de surcoût sylvicole Perte de revenus : très faible Coût des études scientifiques éventuelles</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|-----------------|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique | 26 ha | Stabilité |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | | |
|---|---|--|
| Surface de l'habitat hors gestion sylvicole | ? | |
|---|---|--|

5.3.3 – Pessière neutrophile mésophile (9140)

- **Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pessière assez claire sur sol à blocs calcaires, sans lapiaz. Présence possible de l'érable sycomore et parfois, de hêtres chétifs. Quasi-absence du sapin. Strate arbustive peu recouvrante, comparable à la pessière sur lapiaz. Myrtille bien présente, mais discontinue, Véronique à feuille d'ortie, Valériane des montagnes, Maïenthème, Dentaire, Lamier jaune, Muguet, Marguerite. Mousses et monocotylédones nombreuses : grande Fétuque, Mélisque penchée, Luzule des bois | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : forme jurassienne de la pessière subalpine mésophile. (42.21) • Répartition sur le site : en zones de dépression centrale du Risoux (en général < 1220 m), en l'absence de lapiaz : groupement s'expliquant par le mésoclimat froid • Représentation dans le site : 29 % | <p>Peu d'évolution, dynamique assez lente. Les conditions naturelles limitent la fermeture du sous-étage et la concurrence envers l'épicéa, qui peu ici atteindre des diamètres respectables, à la différence de la pessière sur lapiaz. Présence de nombreux gros bois d'épicéa, en faible densité, témoignant d'un vieillissement fréquent des peuplements.</p> |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage (myrtilles, insectes, sorbiers des oiseleurs ...) | <ul style="list-style-type: none"> • Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité forestière très intéressante (épicéas de très bonne qualité, à croissance lente). C'est principalement dans cet habitat que l'on trouve les épicéas colonnaires capables de fournir du bois de résonance. • Nécessité d'un réseau de pistes permettant une exploitation soignée par débusquage au câble. • La plupart des zones de nidification du Grand Tétras sur le Risoux sont situées dans les pessières subalpines. | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique</p> <p>Préservation des biotopes du Grand Tétras : Eviter la fermeture des milieux.</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification</p> |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation coûts |
|--|---|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes du Grand Tétras .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir jardinage à rotation assez longue (≈12 ans). Viser un peuplement irrégulier clair, en évitant la fermeture par capitalisation, et en assurant un rajeunissement suffisant pour remplacer les arbres mûrs. • Conservation des très rares sapins, même s'ils sont mal conformés (sauf problème sanitaire). • Préservation des petits feuillus, notamment sorbiers et saules. <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06) | <p>Pas de surcoût, ni de perte de revenus</p> <p style="text-align: center;">ε</p> <p style="text-align: center;">ε</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.,

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique | 536 ha | Stabilité |

5.3.4 – Hêtraie - Pessière

- **Habitat (CORINE) : 42.254 – Forme d'altitude à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Forêt mélangée d'épicéa, hêtre et sapin. Erable sycomore, sorbier des oiseleurs et alisier blanc Strate arbustive moins riche en espèces que dans les pessières du subalpin, dominée par le hêtre, le sorbier des oiseleurs et l'érable sycomore. Myrtille, Mélampyre des bois, Epervière des murs, Ronce des rochers, Luzule des bois, Prénanthe pourpre, Dentaire, Sceau de Salomon verticillé, Fougère mâle, Grande Fétuque, Adénostyle à feuilles d'alliaire, accompagnée de la Grande Berce, de la Raiponce en épi et du Géranium des bois dans les poches argileuses humides. | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : forme altitudinale (montagnard supérieur), à sapin peu vigoureux, de la hêtraie-sapinière du Jura. • Répartition sur le site : aux altitudes les plus élevées du Risoux (> 1220 m). • Représentation dans le site : 50 % | <p>Forte dynamique du hêtre, capable d'envahir le sous-étage à la faveur de l'ouverture du couvert. Faible vigueur du sapin.</p> <p>En l'absence d'intervention humaine, on peut observer des cycles d'alternance d'essences entre épicéa et hêtre (passage par des faciès à hêtre très dominant).</p> <p>En gestion sylvicole, des dégagements sont nécessaires pour assurer le renouvellement de l'épicéa et lutter contre la fermeture du couvert.</p> |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commun en termes d'habitats | <ul style="list-style-type: none"> • Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité forestière intéressante. • Nécessité de travaux sylvicoles pour assurer le renouvellement de l'épicéa et lutter contre la fermeture du couvert. Nécessité d'un bon réseau de pistes pour assurer une gestion correcte en futaie jardinée. • Peut constituer un biotope favorable à l'hivernage du Grand Tétrás (présence de sapin et de gros hêtres) lorsqu'il est suffisamment ouvert. • Biotope intéressant pour le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe, à la condition de conserver quelques gros hêtres, dont ceux déjà troués. | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir un bon mélange des essences entre épicéa, sapin et hêtre (plus érable sycomore).</p> <p>Préservation des biotopes pour les oiseaux, grand tétras, Gélinothe, Pics, Chouette de Tengmalm et chevêchette notamment</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétrás : Eviter tout dérangement en période hivernale.</p> |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation coûts |
|--|--|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le jardinage. Viser un peuplement irrégulier clair, avec un bon mélange des essences entre épicéa, sapin et hêtre (plus érable sycomore). Eviter la fermeture, tant dans l'étage arboré que dans le sous-étage. Assurer un renouvellement suffisant en résineux. • <p>Préservation des biotopes d'oiseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter activement contre l'envahissement du sous-étage par le hêtre, (un passage en dégagement par rotation). • Eventuellement, passage supplémentaire spécifiquement pour le Grand Tétrás • Conserver quelques gros hêtres (40 cm et plus), dont ceux déjà troués. • Préservation des sorbiers et saules, notamment pour la Gélinothe. • Conservation du sapin dans le mélange, bien qu'il soit généralement de qualité médiocre. • Ouvrir des trouées sur buttes en zones peu accessibles, avec gros hêtre et sapin à proximité <p>Préserver la quiétude du Grand Tétrás :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ni exploitation ni travaux en période hivernale (du 16/12 au 15/04) | <p>Pas de surcoût, ni de perte de revenus</p> <p>30 €/ha/an (360 €/ ha/ passage)</p> <p>12 €/ha/an (cf. détail en annexe 6)</p> <p>ε</p> <p>ε</p> <p>300 €/ trouée</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|---|-------------------------------|
| • Surface de l'habitat avec semis et perches de hêtre non envahissants (en forêts communales) | 340 ha (41 %) | ? à voir avec GTJ |
| Nombre de hêtres de diamètre > 40 cm | / inventaires des parcelles à majorité de cet habitat | 5 / ha |
| Nombre de hêtres troués ou morts (mesures lors des inventaires habituels ou des martelages) | inconnue | 1 / ha |

5.3.5. – *Hêtraie montagnarde*

• **Habitat (CORINE) : 42.254 – Forme d'altitude à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura. Faciès à hêtre.**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Forêt à dominance de hêtre, avec épicéas et sapins disséminés. Peuplements souvent très fermés. Strates arbustive et herbacée extrêmement pauvres. | <ul style="list-style-type: none"> Répartition française : faciès à hêtre très dominant de la forme altitudinale (montagnard supérieur), à sapin peu vigoureux, de la hêtraie-sapinière du Jura. Répartition sur le site : sur les flancs du Risoux. Représentation dans le site : 1 % | Stade de dominance du hêtre au sein de la strate arborée de la hêtraie pessière. En l'absence d'intervention humaine, la réinstallation de l'épicéa pourra intervenir à la faveur d'une renversée. Faible vigueur du sapin. |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Très faible biodiversité, intérêt écologique médiocre du fait de la fermeture complète de l'étage arboré. | <ul style="list-style-type: none"> Cet habitat se rencontre surtout dans les forêts privées de faible superficie qui n'ont quasiment pas été gérées depuis des décennies. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Productivité forestière potentielle intéressante, très faible en l'état. Nécessité de travaux sylvicoles onéreux pour assurer la restauration d'une hêtraie-pessière mélangée, plus diversifiée et ouverte, et plus productive. Nécessité d'un bon réseau de pistes pour assurer une gestion correcte en futaie jardinée. Ne peut constituer en l'état, sauf travaux intensifs contre le hêtre, un biotope favorable pour les oiseaux de la directive. | <p>Restauration de la biodiversité et des biotopes Oiseaux : Restauration si possible d'un faciès plus ouvert et plus diversifié de hêtraie-pessière avec sapin</p> |

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation coûts |
|--|--|
| <p>Restauration de la biodiversité et des biotopes Oiseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remettre en oeuvre un jardinage avec travaux sylvicoles et exploitation de feuillu. Plusieurs passages en coupe progressive de feuillus, puis travaux de dégagements pour assurer un enrichissement progressif en résineux. Conservé quelques gros hêtres (40 cm et plus) disséminés. Conservation du sapin dans le mélange, bien qu'il soit généralement de qualité médiocre. | <p>Dégagements excédent feuillu: 600 €/ ha / passage</p> <p>12 €/ha/an</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion, immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|--|-----------------|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Surface de l'habitat en faciès hêtraie | 26 | Diminution ? |

5.3.6. – Prés-bois (6210)

- **Habitat (CORINE) : 34.32 – Pelouses subatlantiques xéroclines calcicoles, ici en prés-bois**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Peuplement de petits bois relativement clairsemés, dominant une strate herbacée encore bien fournie en espèces prairiales : Gentiane jaune, Pâturin commun, Trèfle des montagnes, Trisettes, Chardon des Alpes, Laîche glauque, Fétuque rouge, Brize moyenne, Vesce en épi, Grande Astrance, Valériane des montagnes, Marguerite, Gailllet nain, Linaire rampante, Ancolie commune, Euphorbe réveille-matin, Petite Pimprenelle. Plus, grâce au couvert semi-fermé : Sceau de Salomon verticillé, Prénanthe pourpre, Myrtille, Solidage verge d'or. | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : assez fréquent en moyenne montagne, mais en régression du fait de l'abandon du pâturage d'estive. • Répartition sur le site : En bordure des prairies ou pelouses (« plans » du Risoux) de la dépression centrale du Risoux. • Représentation dans le site : 1 % | <p>Evolution extrêmement lente, du fait des conditions naturelles très froides, par boisement naturel progressif et fermeture du couvert forestier.</p> |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétras, notamment pour l'élevage des jeunes, et pour de nombreux oiseaux, notamment la Chouette chevêchette et le Venturon montagnard | <ul style="list-style-type: none"> • Cet habitat résulte sans doute du pâturage extensif pratiqué du 17^e au début du 20^e siècle (fin 20^e pour la Chaux sèche) dans les plans du Risoux. L'abandon du pâturage conduit (extrêmement lentement mais inéluctablement) à la fermeture du couvert forestier (passage de prés-bois à pessière) et à l'extension des prés-bois au détriment des pelouses. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité forestière assez faible (épicéas branchus). • Productivité agricole faible pour les standards actuels. • Zones très intéressantes en tant que biotopes d'oiseaux et d'insectes. Très bonnes zones de nourrissage pour les poussins de Tétras. Présence fréquente de Gêlinotte. Intéressant biotope pour l'Alouette Lulu, le Venturon montagnard, et bonnes zones de chasse pour les chouettes de Tengmalm et chevêchette. | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'ouverture des peuplements et la strate herbacée de milieux ouverts.</p> <p>Préservation des biotopes d'oiseaux : Eviter la fermeture des milieux.</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification</p> |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation des coûts |
|--|---|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes d'oiseaux .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les clairières (ne pas reboiser les vides). • Effectuer de loin en loin (une fois tous les 20 ans) des extractions de résineux gagnant sur les clairières, ou sur les pelouses des plans voisins, en préférant des transitions progressives et sinueuses à des limites franches et rectilignes. • Eclaircies énergiques dans les zones boisées pour maintenir une très faible densité. <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06) | <p>500 €/ha/ passage</p> <p>Perte de revenus : sur le long terme</p> <p>€</p> |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|-----------------|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique | 23 ha | Stabilité |

5.3.7. – Formations herbeuses sèches semi-naturelles (6210)

- **Habitat (CORINE) : 34.32 – Pelouses subatlantiques xéroclines calcicoles**

Description et évaluation patrimoniale :

| Description sommaire | Répartition (Cf. carte des habitats) | Dynamique naturelle |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pelouses ou prairies (aspect variable selon l'épaisseur du sol) : Gentiane jaune, Pâturin commun, Trèfle des montagnes, Trisetite, Chardon des Alpes, Laïche glauque, Fétuque rouge, Brize moyenne, Vesce en épi, Grande Astrance, Valériane des montagnes, Marguerite, Gaillet nain, Linaire rampante, Ancolie commune, Petite Pimprenelle, Chardon décapité, Thésium des alpes, Calamagrostis varié, Scabieuse luisante. <p>A noter la présence fréquente de deux espèces protégées au niveau régional : la <u>Campanule en thyrses</u>, et la <u>Nigritelle noire</u>, et, sur la Chaux sèche uniquement de l'<u>Orobanche réticulée</u>, de l'<u>Aster des Alpes</u> et du <u>Séneçon à feuille entière</u>.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition française : assez fréquent en moyenne montagne, mais en régression du fait de l'abandon du pâturage d'estive. • Répartition sur le site : Dans les « trous à gelée » de la dépression centrale du Risoux. (« plans » du Risoux) • Représentation dans le site : 3 % | Evolution extrêmement lente, du fait des conditions naturelles très froides, par boisement naturel progressif en épicéa. |

| Valeur patrimoniale | Influence de la gestion passée |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Cet habitat du Risoux est l'unique pôle comtois de la Campanule en thyrses, et du Séneçon à feuille entière. • Habitat constituant un très bon biotope pour l'élevage des jeunes Grand Tétras, et pour de nombreux oiseaux, dont la Chouette chevêchette, l'Alouette lulu et le Venturon montagnard | <ul style="list-style-type: none"> • Cet habitat s'est sans doute maintenu grâce au pâturage extensif pratiqué du 17^e au début du 20^e siècle (fin 20^e pour la Chaux sèche) dans les plans du Risoux. Cependant, ces zones de trous à gelée étaient certainement au moins partiellement ouvertes lors de l'installation des premières activités humaines sur le massif. L'abandon du pâturage conduit (extrêmement lentement) à l'installation progressive de semis d'épicéa disséminés.. |

Stratégie d'action :

| Problématiques de gestion et de conservation | Objectifs de conservation |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Productivité agricole suffisante uniquement sur les plans d'une surface conséquente (Chaux sèche uniquement) • Biotope d'espèces végétales remarquables, dont le Risoux constitue pour certaines l'unique localisation franc-comtoise. • Zones très intéressantes en tant que biotopes d'oiseaux et d'insectes. Très bonnes zones de nourrissage pour les poussins de Tétras. Présence fréquente de Gêlinotte. Intéressant biotope pour l'Alouette Lulu, le Venturon montagnard, et bonnes zones de chasse pour les | <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : Eviter le boisement naturel.</p> <p>Préservation des espèces végétales remarquables et préservation des biotopes d'oiseaux : Maintenir ces zones non boisées sauf bouquets arbustifs épars.</p> <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification</p> |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | |
|--|--|
| chouettes de Tengmalm et chevêchette (Bondrée apivore ?). | |
|--|--|

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

| Préconisations de gestion | Estimation coûts |
|--|-------------------|
| <p>Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes d'oiseaux et d'espèces végétales remarquables .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas planter. • Effectuer de loin en loin (une fois tous les 20 ans) des extractions de résineux gagnant sur les pelouses depuis les prés-bois voisins, en préférant des transitions progressives et sinueuses à des limites franches et rectilignes. • Rétablir si possible (Chaux sèche) un pâturage extensif de bovin 0.5 UGB/ha pendant 4 mois qui limitera l'enfrichement. • Eviter le piétinement dû à une fréquentation estivale trop intense, notamment à la Chaux sèche. Ne pas y développer d'équipements touristiques. <p>Préserver la quiétude du Grand Tétras :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire respecter les règles de l'arrêté préfectoral de biotope pour le Grand Tétras, ne pratiquer aucun agrainage pour le sanglier (mesure acceptée par les chasseurs) | 500 €/ha/ passage |

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision, immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat.

Suivi des habitats et de la gestion

| Indicateurs de suivi | Valeur actuelle | Evolution ou valeur souhaitée |
|---|-----------------|-------------------------------|
| • Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique | 51 ha | Stabilité |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

5.3.8. Synthèse des recommandations pour le secteur Forêts

| Type de mesure proposée | Habitat(s) et espèces concernés | Surface potentiellement concernée | | Surcoût ou perte de revenus |
|---|---|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | | Totale | Par propriétaire | |
| Maintien hors gestion | N° 1 = pessière basse sur lapiaz ouvert / Chevêchette d'europe, Pic noir, Pic tridactyle (?), Grand Tétras, insectes | 26 ha | 7.5 ha FC des Rousses | A financer par l'Europe et l'Etat |
| Suivi scientifique des zones hors gestion | | | 16.5 ha FC de Bois d' Amont | |
| Exploitation précautionneuse sur lapiaz | Habitats 2 et 2bis = pessières sur lapiaz /Lycopode à rameaux annuels, Listère à feuille en coeur, camerisier bleu | 242 ha | 45.5 ha Bellefontaine 27 ha Bois d' Amont 58 ha Morbier 1 ha Morez 68 ha Les Rousses 43 ha Forêts privées | 5 €/ ha/ an |
| Conservation des très rares sapins | N° 2, 2bis et 3 = pessières subalpines, avec ou sans lapiaz / Grand Tétras (nourriture hivernale) | 785 ha | 159 ha Bellefontaine | |
| Préservation des jeunes sorbiers et saules | | | 113 ha Bois d' Amont | |
| Maintenir un jardinage des essences autochtones à objectif de peuplement clair | | | 205 ha Morbier | |
| Lutter contre l'envahissement du sous-étage par le hêtre, en maintenant quelques bouquets à sous-étage fermé, et en préservant saules et sorbiers | Habitats 2, 2bis et 3 / Gélinotte des bois | 923 ha | 24 ha Morez | |
| Passage spécifique Grand Tétras en travaux de lutte contre le hêtre | Habitats 2, 2bis et 3 / Grands Tétras | | 203 ha Les Rousses | |
| Ouverture de trouées sur buttes, à proximité de sapin nourricier | Habitats 2, 2bis et 3 / Grands Tétras | | 81 ha Forêts privées | |
| Conservation de quelques gros hêtres (40 et+), dont ceux troués | Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre /Grand Tétras / Gélinotte des bois | 949 ha | 162 ha Bellefontaine | 12 €/ha/an |
| Conservation des sapins en mélange, même médiocres | Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre / Grand Tétras | | 167 ha Bois d' Amont | |
| | Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre / Grand Tétras (postes d'hivernage) | | 14 ha La Mouille | |
| | Habitats 5 et 6- pessières et hêtraies montagnardes / Chouette de Tengmalm, Pic noir | 233 ha Morbier | 52 ha Morez | 360 €/ha/an |
| | Habitats 5 et 6- pessières et hêtraies montagnardes | 90 ha Forêts privées | 205 ha Les Rousses | 300 €/ trouée |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| Type de mesure proposée | Habitat(s) et espèces concernés | Surface potentiellement concernée | | Surcoût ou perte de revenus |
|--|--|-----------------------------------|---|--|
| | | Totale | Par propriétaire | |
| | / Grand tétras (nourriture hivernale) | | 111 ha Forêts privées | |
| Eclaircies très énergiques pour maintenir les prés-bois très ouverts | Pré-bois / Venturon montagnard / Alouette lulu / Grand Tétras / Insectes | 23 ha | 4.5 ha Bellefontaine 2 ha Bois d'Amont 1 ha Morbier 5.5 ha Morez 2 ha Les Rousses 8 ha Forêts privées | Perte de revenus à long terme : 100 €/ha/an |
| Extraction d'épicéas gagnant sur les clairières des prés-bois ou dans les plans | Plans (formations herbeuses semi-naturelles), clairières des prés-bois / Campanule en thyrses, Nigritelles noires, Chardon bleu, Homogyne des Alpes, Orobanche réticulée, Sénéçon à feuille entière, Aster des Alpes (?) | 74 ha | 10 ha Bellefontaine 6.5 ha Bois d'Amont 31.5 ha Morbier 8 ha Morez 6 ha Les Rousses 12 ha Forêts privées | 500 e /ha/an |
| Ne pas réaliser de plantations dans les zones ouvertes | / Venturon montagnard, Alouette lulu, Grand Tétras, Insectes | | | |
| Clauses spéciales / coupes à l'intérieur de l'APPB : pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06 dans les parcelles où place de chant ou zone de nidification | Grand Tétras | 414 ha | 69 ha Bellefontaine 87 ha Bois d'Amont 95 ha Morbier 35 ha Morez 128 ha Les Rousses | |
| Reconnaissance et martelage des chablis impérativement l'après-midi | <i>(idem : parcelles où place de chant ou zone de nidification)</i> | | | |
| Travaux d'équipement forestier : Aucune réalisation entre le 16/12 et le 30/06 dans toute la zone de l'APPB | Grand tétras | 1770 ha | 341 ha Bellefontaine 299 ha Bois d'Amont 11 ha La Mouille 439 ha Morbier 102 ha Morez 423 ha Les Rousses 155 ha terrains privés | |
| Aucune création de nouvelles pistes | Zones d'intérêt écologique remarquable | 169 | 17 ha Bellefontaine 36 ha Bois d'Amont 35 ha Morbier 10 ha Morez 28 ha Les Rousses | |

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

| | | | | |
|--|--|--|-----------------------|--|
| | | | 43 ha terrains privés | |
|--|--|--|-----------------------|--|

5.4. - Chasse

La réflexion conduite dès 1992 avec le programme Life Tétraonidés a conduit à proposer des mesures en faveur du grand tétras et de la gélinotte qui sont en complète adéquation avec les directives Habitats et Oiseaux. (Cf. orientations tétraonidés en annexe)

Ces mesures ne sont pas réglementaires ; elles reposent sur la volonté des acteurs de prévenir la régression des populations de ces deux oiseaux. Les présidents des ACCA du Risoux ont accepté de suivre strictement les préconisations du programme Life dans le périmètre de l'arrêté de biotope.

Ils se sont donc engagés :

à ne pas lâcher d'oiseaux de tir dans ce périmètre, de façon à limiter tout risque de transmission de parasites ou de maladies éventuels.

à limiter l'accroissement des populations de sanglier, soupçonné de prédation sur les nichées, en adoptant les mesures suivantes :

- aucun poste de nourrissage dans les arrêtés de biotopes,
- intervention éventuelle dans les réserves de chasse pour décantonner les sangliers,
- analyse précise des tableaux de chasse,
- fixation, par les fédérations départementales des chasseurs, d'un niveau moyen de prélèvement par unité de gestion, en fonction des caractéristiques du milieu et des expériences passées,
- autorisation (éventuelle) de la chasse par temps de neige pour le seul sanglier.

Remarque : l'état des connaissances actuelles ne permettant pas d'affirmer que le sanglier fréquente effectivement les sites de nidification et d'élevage du grand tétras au printemps, un protocole de recherche des indices de présence du sanglier a été mis en place dans le cadre du programme Life.

Concernant enfin la chasse au chevreuil, les chasseurs éviteront les secteurs d'hivernage en fin de saison ou privilégieront la chasse silencieuse et les chiens de petits pieds de façon à limiter le dérangement des oiseaux. Signalons toutefois que ce cas de figure sera exceptionnel dans la mesure où il suppose que les plans de chasse ne soient pas terminés.

6. - Incidence des nouveaux projets connus

6.1. - Projets incombant à l'agriculture

Au cours des concertations menées lors de l'élaboration du présent document d'objectifs, les élus locaux et l'un des propriétaires du secteur se sont montrés très intéressés pour que le pâturage puisse être rétabli sur la Chaux Sèche. Un exploitant de Chapelle des Bois serait assez intéressé, mais cela implique que l'on puisse aménager un point d'abreuvoir qui n'existe pas à ce jour.

Un propriétaire sur la Chaux Sèche envisage de rebâtir un chalet aujourd'hui totalement en ruine en aménagement le toit de façon à récupérer l'eau de pluie. Il conviendra de prendre contact avec lui au cours de l'année 2003, de façon à étudier plus précisément ce projet, notamment par rapport à l'utilisation future du chalet ainsi reconstruit et dans le respect des règles de l'urbanisme.

6.2. - Projets destinés à améliorer l'offre touristique

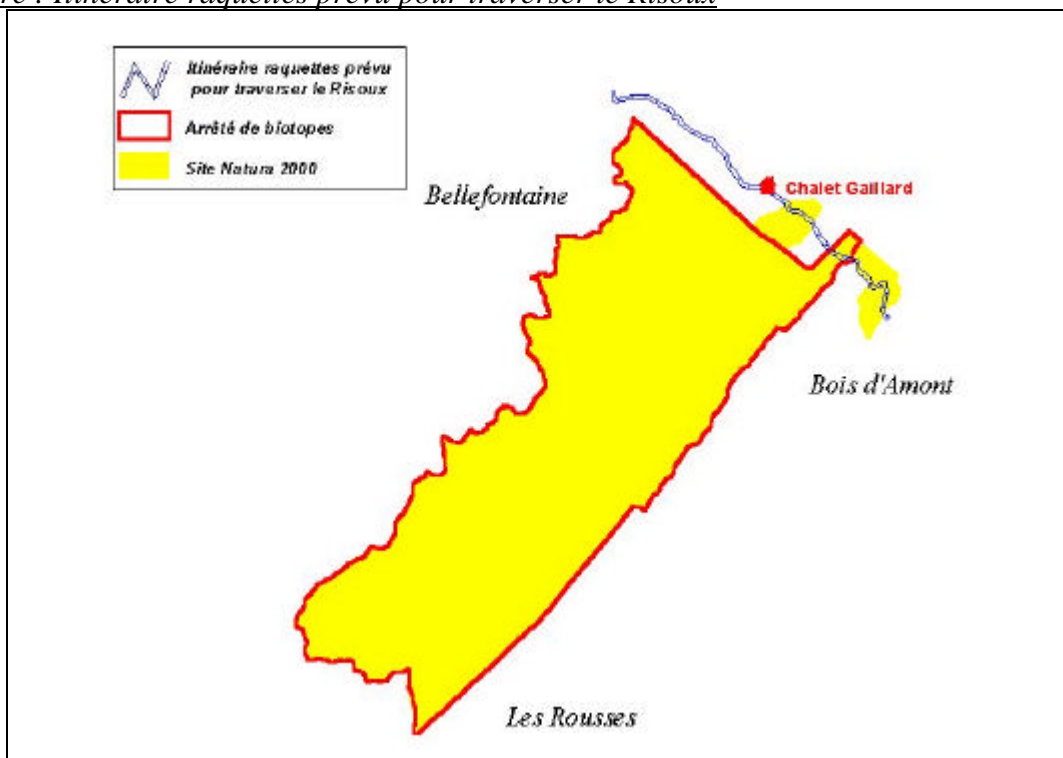
Des itinéraires raquettes balisés

Dans le cadre des réflexions engagées à travers le programme Life tétraonidés, l'application des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes à grand tétras et la mise en place de Natura 2000, les sites nordiques ont défini en collaboration avec le Groupe Tétras Jura et le Parc naturel régional du Haut-Jura des itinéraires raquette à la fois judicieusement situés (pour répondre à la demande touristique) et non dérangeants pour le grand tétras sur les massifs du Risoux et du Massacre. Un itinéraire permettra ainsi de traverser le massif de Bois d'Amont à Bellefontaine. Il sera balisé dès l'hiver 2002-2003 et l'ensemble des partenaires s'est accordé sur le fait qu'aucun tracé supplémentaire à travers le site ne sera proposé.

Remarque : Deux tracés en boucle sont également envisagés au sud juste à l'extérieur de l'arrêté préfectoral de protection de biotope :

- depuis le parking de la carrière des Rousses passant par le fort du Risoux et retour
- depuis ce même parking passant par la loge à Ponard, la roche Blanche et retour

Figure : Itinéraire raquettes prévu pour traverser le Risoux



Ouverture des chalets du Risoux au public

Certains chalets du Risoux (chalet des Ministres, chalet Bonnefoy, chalet Rose...) situés le long des pistes de ski de fond existantes ne sont aujourd'hui plus entretenus. L'idée serait d'en réaménager certains de façon à pouvoir offrir au public, en hiver et en journée uniquement, la possibilité de pique-niquer à l'abri et au chaud. Ils pourraient également être utilisés comme des points d'information intéressants (sécurité, écologie, réglementation...).

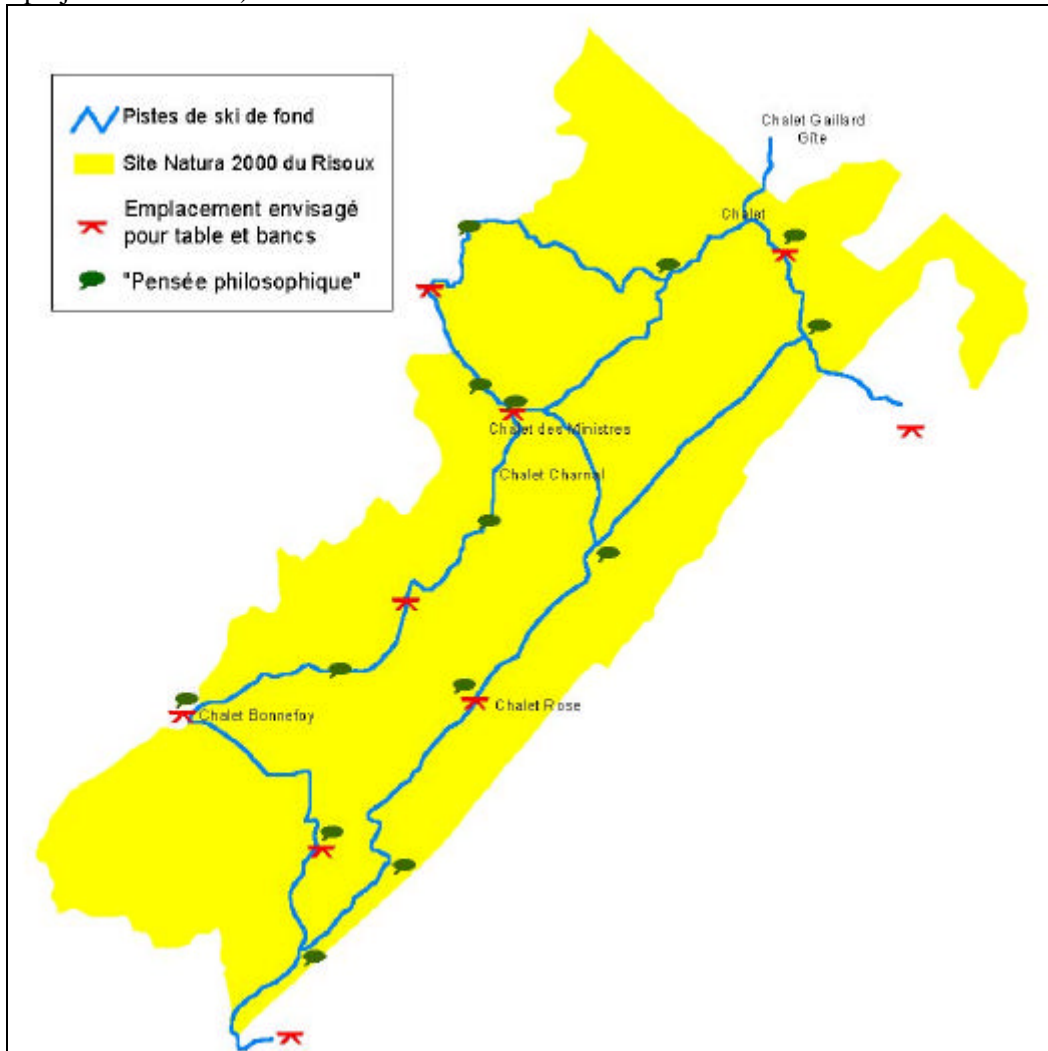
Mais ce projet n'est pas encore très avancé et certaines communes, propriétaires de chalets, s'opposent à leur ouverture au public.

Des aménagements le long des pistes de fond

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

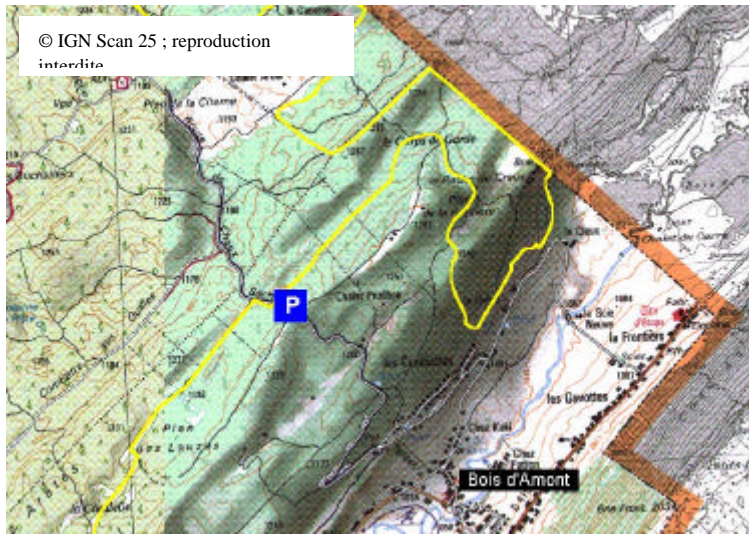
Les sites nordiques de la communauté de communes de la Station des Rousses envisagent d'agrémenter les pistes de ski de fond (qui sont également des sentiers de randonnée en été) de tables et de bancs pour s'arrêter pique-niquer ainsi que de panneaux sur lesquels seraient inscrites des "pensées philosophiques". Il serait intéressant que ces pensées puissent avoir un lien avec le site du Risoux (réflexions sur la nature, la réglementation, le paysage...).

Emplacement des tables, bancs et "pensées philosophiques" envisagés sur le Risoux
(état de projet non définitif)



Aménagement du parking de Bois d'Amont

Le Parking situé sur la commune de Bois d'Amont, à l'entrée du site Natura 2000, a été créé en 2000

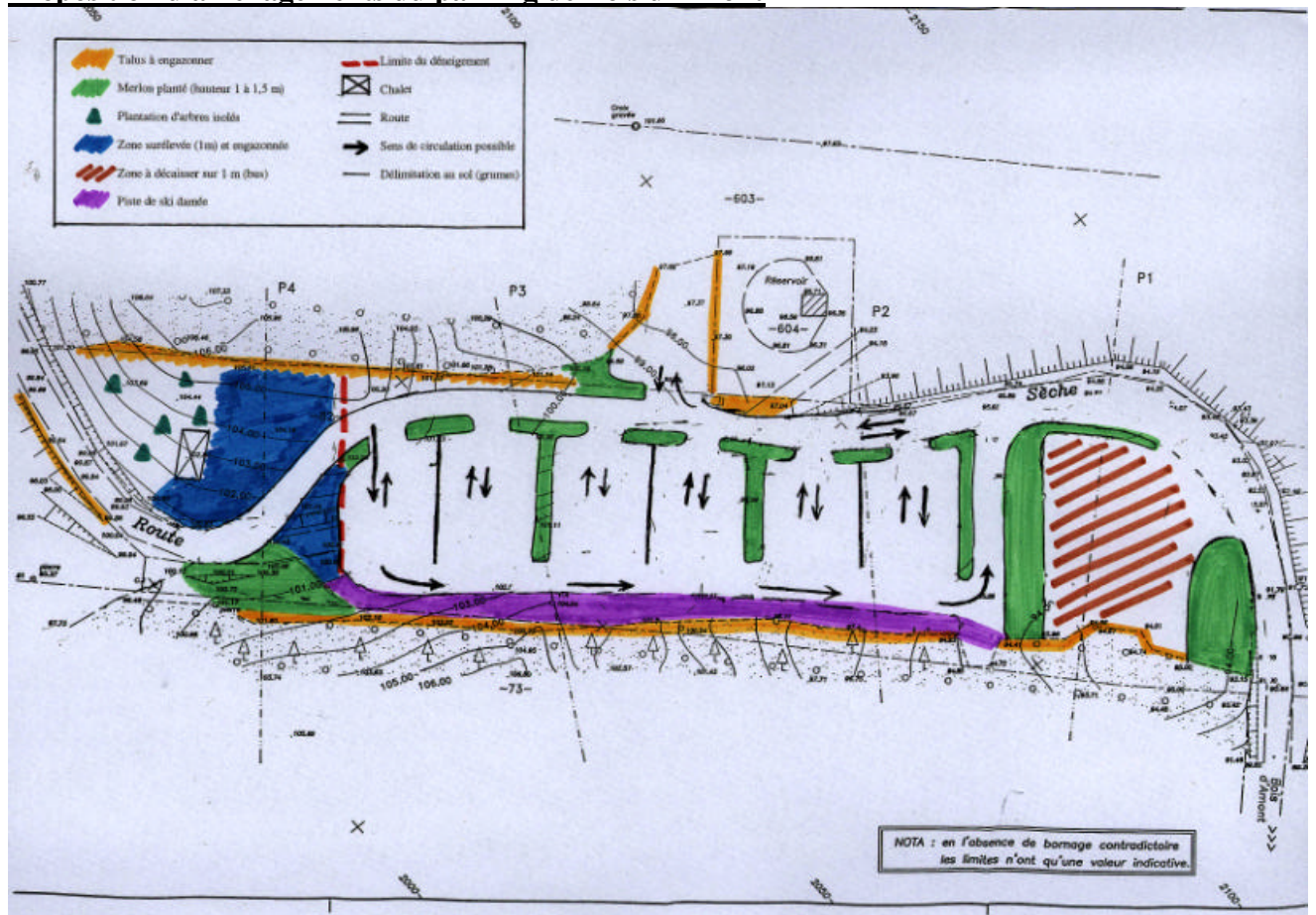


sans autorisation. Plusieurs réunions ont été organisées pour essayer de récupérer un projet très inesthétique et susceptible d'induire une pénétration plus importante du massif en hiver (la capacité actuelle est en effet de 250 véhicules).

Une proposition d'aménagement a été élaborée par le Parc naturel régional du Haut-Jura, la communauté de communes de la Station des Rousses, l'Office National des Forêts et la Direction Départementale de l'Équipement (Saint-Claude nord).

Celle-ci a pris en compte les problématiques paysagère, d'accès et de circulation, de stationnement et enfin de déneigement. Ainsi organisé, le parking pourra accueillir jusqu'à 140 véhicules légers ainsi que des bus.

Proposition d'aménagements du parking de Bois d'Amont



Une GTJ Pédestre

L'itinéraire de la future Grande Traversée du Jura Pédestre devrait passer, d'ici quelques mois, par le massif du Risoux. Il empruntera des sentiers de randonnée balisés déjà existants et ne devrait par conséquent pas avoir un impact direct sur les milieux naturels et les espèces le long de son tracé. Toutefois, la promotion et l'image de marque qui accompagnent les GTJ seront très vraisemblablement à l'origine d'une fréquentation accrue des sentiers de la forêt du Massacre. Dès lors, l'impact indirect n'est pas à négliger et il conviendra de veiller à ce que la population empruntant la GTJ soit informée sur la qualité et de la sensibilité des milieux (y compris hors Natura 2000) qu'elle traverse.

Equipements de ski de piste de Bellefontaine

Bien que n'étant pas situé dans le périmètre du site proposé au réseau Natura 2000, il convient d'évoquer la possibilité d'une amélioration des équipements de ski de piste sur la commune de Bellefontaine. Bien qu'aucun projet concret n'ait été porté à notre connaissance, il a été évoqué, à plusieurs reprises, la possibilité que l'un des téléskis actuels puisse un jour être remplacé par un télésiège.

6.3. - Projets de desserte forestière

En forêt communale, la desserte en routes forestières accessibles aux grumiers est satisfaisante, et les opérations à venir ne devraient concerner que de l'entretien, ou l'amélioration de pistes (c.à.d. accessibles aux seuls tracteurs) en terrain naturel.

Un schéma de desserte forestière concertée a été réalisé par le CRPF de Franche-Comté sur la zone du Crêt des Arêtes. Il concerne le site Natura 2000 du Risoux pour sa partie en forêt privée sur le territoire communal de Bois d'Amont. (cf. carte des projets du schéma de desserte en annexe).

Il a fait l'objet d'une concertation locale, notamment avec le PNR du Haut –Jura et l'association « Groupe Tétras Jura ».